

## Première séance, mardi 19 mars 2013

---

Présidence de M. Pascal Kuenlin, président

**SOMMAIRE:** Communications. – Validation et assermentation. – Projet de décret N° 42 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour l'assainissement des carrefours dangereux à la suite d'une modification de projet des carrefours de Fin-de-Jentes à Cressier et de Chrütz à Tavel; entrée en matière, lecture, vote final. – Projet de décret N° 47 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un ou de plusieurs bâtiments permettant le déménagement d'Agroscope ALP-Haras du site de Berne-Liebefeld sur le site de Posieux; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lecture, vote final. – Rapport N° 44 relatif à la votation cantonale du 25 novembre 2012; discussion. – Motion M1009.12 Ralph Alexander Schmid (description des dépenses liées aux interventions parlementaires); prise en considération. – Rapport N° 45 sur le postulat P2070.10 Xavier Ganioz/Christa Mutter (formation professionnelle également accessible aux jeunes sans-papiers); discussion. – Rapport N° 46 sur le postulat P2078.10 Stéphane Peiry (mesures de contrainte et d'urgence pour faire face aux manifestations violentes); discussion. – Rapport annuel 2012 de la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR); discussion.

– Elections judiciaires. – Clôture.

La séance est ouverte à 14 heures.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Urs Affolter, Romain Castella, Gaétan Emonet, Pierre-André Grandgirard, Nadia Savary, Erika Schnyder, Edgar Schorderet.

M<sup>mes</sup> et MM. Marie Garnier et Georges Godel, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

—

### Communications

**Le Président.** 1. Je vous informe que le Bureau du Grand Conseil a reçu, en date du 27 février, une lettre de l'HFR signée par son secrétaire général, M. Sébastien Ruffieux. Ce dernier s'inquiétait de la tenue des propos émis par un député lors des débats parlementaires du 7 février dernier et concernant la résolution sur l'HFR. Le Bureau a accusé réception de cette missive et a rappelé au député concerné les règles élémentaires de bienséance figurant dans la LGC et qu'il y a lieu de respecter lors des débats parlementaires.

2. Je vous signale que notre collègue député, M. Urs Affolter, se trouve actuellement au Centre suisse des paraplégiques à Nottwil. Nous lui transmettons du fond du cœur nos meilleures pensées pour un prompt rétablissement et lui adressons nos meilleurs sentiments.

3. Je souhaite la bienvenue à notre secrétaire parlementaire qui a probablement effectué le record de la descente de ski la plus courte de l'histoire des sorties d'hiver du Grand Conseil, puisqu'après 80 mètres, il a dû déclarer forfait pour le slalom. Bienvenue et j'espère que tout ira bien pour votre rétablissement. Merci, M. Jodry.

4. Je vous communique également que c'est M<sup>me</sup> la Députée Nicole Lehner-Gigon qui sera rapporteure pour le rapport 2012 de la Commission interparlementaire pour le contrôle de la Convention scolaire romande en lieu et place de M. le Député Gaétan Emonet, absent pour toute la session.

5. En ce qui concerne les clubs parlementaires, je vous rappelle que le club du bois et de la forêt tient son assemblée générale ce mercredi 20 mars à 12 h 15 à la Grenette. Quant à l'assemblée générale du club agricole, qui devait se tenir ce jeudi 21 mars, elle est reportée à cet automne.

6. Je vous signale que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts, mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signalés:

- > les activités professionnelles;
- > les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans les personnes morales de droit privé ou de droit public;
- > les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale;
- > les fonctions politiques exercées;
- > les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.
- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

## Validation et assermentation

**a) Validation** du mandat de députée de *M<sup>me</sup> Marie-Christine Baechler* en remplacement de M. Nicolas Rime, démissionnaire

**Le Président.** Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier y relatif, que le remplacement du député a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district de la Gruyère. Le Bureau a également constaté que M<sup>me</sup> Marie-Christine Baechler remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et n'est pas touchée par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre son statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ce mandat de député. La discussion est ouverte sur la validation du mandat de député de M<sup>me</sup> Marie-Christine Baechler.

> La parole n'étant pas demandée, le mandat de députée de M<sup>me</sup> Marie-Christine Baechler est validé tacitement.

**b) Asermentation** de *M<sup>me</sup> Marie-Christine Baechler*

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Madame la Députée, vous venez d'être assermentée pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice du mandat qui, désormais, est le vôtre. (*Applaudissements*).

—

## Projet de décret N° 42 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour l'assainissement des carrefours dangereux à la suite d'une modification de projet des carrefours de Fin-de-Jentes à Cressier et de Chrütz à Tavel<sup>1</sup>

Rapporteur: **Elian Collaud (PDC/CVP, BR)**.

Commissaire: **Maurice Ropraz, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Tout d'abord, un petit intérêt: je passe effectivement par Cressier-sur-Morat pour me rendre à mon travail à Tavel et je prendrai le «Chrütz», le giratoire, pour aller me balader à Bourguillon pour intercéder en faveur de nos projets. Nous examinons le projet de décret N° 42 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour l'assainissement des carrefours dangereux, ceci à la suite d'une modification des projets des carrefours de Fin-de-Jentes à Cressier et de Chrütz à Tafers.

La Commission des routes et cours d'eau, lors de sa séance du 28 février dernier, a été convaincue du bien-fondé de la requête du Conseil d'Etat. Nous le remercions pour sa transparence sur ces projets, étant entendu que ceux-ci ont déjà fait l'objet d'un crédit en 2006. Pour mémoire, sur les 8 millions de francs de crédits, 4,6 millions de francs ont été engagés. Les prochains projets seront notamment déployés à Schmitten, à St. Antoni, au Flon et à Morat. Ils sont en cours d'étude et seront à réaliser dans les meilleurs délais.

En ce qui nous concerne aujourd'hui, les projets de Cressier et de Tafers ont nécessité des modifications d'ordre sécuritaire qui engendrent quelques surcoûts. Cette nouvelle situation a conduit le Conseil d'Etat à demander un crédit additionnel pour ne pas se retrouver devant un dépassement de crédit. «Deux points noirs à éliminer» titrait la Liberté du 14 février dernier. Le Conseil d'Etat le confirme dans son programme d'élimination des points dangereux dans le canton. Ces deux carrefours seront donc les prochains à être réalisés. Le montant du crédit additionnel s'élève à 1 804 000 francs. La proposition de modification du carrefour de Fin-de-Jentes à Cressier, sur la route cantonale entre Gurmels et Salvenach, prévoyait de réaliser des voies de décélération et d'accélération menant à un gabarit de route tel que la mise en place d'un passage pour piétons devenait irréalisable. Toutefois, l'accès à la zone sportive devait être assuré et mis en sécurité, car se trouvant de l'autre côté de la route. Selon les recommandations du BPA et d'entente avec la commune, la construction d'un giratoire de 32 m de diamètre s'imposait.

Toutefois, la Commission des routes et cours d'eau, soucieuse de la sécurité des piétons malgré une circulation ralentie due au giratoire, a demandé à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions d'attirer l'attention de la commune sur la possibilité de réaliser une passerelle pour les piétons, ceci sachant que la traversée sous la route n'est raisonnablement pas réalisable. Je laisserai M. le Commissaire du Gouvernement nous communiquer le résultat de cette consultation. Il est à noter que la protection des eaux est aussi l'un des éléments du projet et qu'en avril 2012, celui-ci a été mis à l'enquête.

Das zweite Objekt des Dekrets Nr. 42 betrifft die Kreuzung vom Chrütz in Tafers nicht vorhanden war. Wir lassen die Pläne, die Umgebung. Dieser Abschnitt wird noch zusätzlich mit Glasfaserkabeln versehen. Neu wird nun das Landprofil der Strasse Richtung St. Ursen auf 150 Metern statt auf 40 Metern angepasst werden und ein Radstreifen wird integriert. Dies hat das Bauen einer Schutzmauer zur Folge. Die Verbesserung der Sicherheit – ein wichtiger Trumpf – hat ganz klar die Zustimmung der parlamentarischen Kommission geweckt. Schliesslich ist auch zu sagen, dass die Einsprachen nach Verhandlungen zurückgezogen worden sind und die öffentliche Auflage im Jahre 2012 beendet wurde.

La situation financière se résume comme suit: à la charge de l'Etat, 370 000 francs pour le carrefour Fin-de-Jentes et 675 000 francs pour celui de Chrütz à Tafers. En tenant compte notamment de l'indexation d'engagement, on arrive à 1 804 000 francs. C'est ce que le Conseil d'Etat demande.

<sup>1</sup> Message pp. 250ss.

C'est avec ces conditions et explications que la Commission des routes et cours d'eau vous demande d'entrer en matière et d'accepter ce projet de décret N° 42 tel que présenté par le Conseil d'Etat.

**Le Commissaire.** Je remercie M. le Rapporteur et, avec lui, la Commission parlementaire pour l'acceptation de l'entrée en matière.

Comme relevé, l'adaptation technique de deux des onze projets du Message N° 286 de 2006 a des incidences financières. A ce jour, le crédit d'engagement, voté le 2 novembre 2006, présente encore – il faut le rappeler – un solde disponible de 4 652 145 francs. C'est toutefois par souci de transparence que le Conseil d'Etat, alors que le montant discuté est de sa compétence, a décidé de soumettre ces deux modifications à votre approbation. Au moment de la rédaction du Message N° 286, en 2006, les onze projets d'élimination des points noirs du réseau routier cantonal n'avaient pas tous le même degré de maturité. Si le budget global a été tenu pour les cinq premières réalisations, un crédit additionnel est nécessaire pour les carrefours de Fin-de-Jentes à Cressier et de Chrüz à Tafers, dont les projets ne correspondent plus au concept présenté en 2006. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour préciser, dans un autre domaine, que les coûts générés par les problèmes géométriques rencontrés lors de la réalisation du giratoire du centre à Riaz – qui a notamment fait l'objet d'une question parlementaire – ont été couverts par l'assurance du bureau d'ingénieurs. Les coûts des deux projets présentés dans le Message N° 42 sont basés sur des travaux déjà adjugés, sous réserve de la décision du Grand Conseil. Le Conseil d'Etat applique ainsi sa nouvelle philosophie en la matière, à savoir que les projets soumis au Grand Conseil sont les plus mûrs possible. Si le Grand Conseil valide le présent décret, les travaux pourront rapidement débuter à Tafers. Ceux de Cressier sont encore soumis à une décision concernant une acquisition foncière.

Le projet de giratoire à Cressier permet d'améliorer grandement la sécurité du carrefour. Concernant le passage pour piétons évoqué par M. le Rapporteur, la Commission des routes et cours d'eau a effectivement proposé que la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions rende attentive la commune sur la possibilité de réaliser un passage piéton dénivelé. Un courrier a donc été adressé à cette commune. Celle-ci a toutefois répondu qu'elle comptait maintenir sa position, ainsi que le projet tel que mis à l'enquête. Je vous donne un extrait de ce courrier de la commune de Cressier: «L'introduction d'un passage dénivelé ne paraît pas adéquate. En effet, d'autres localités comme Marly et Givisiez, pour ne citer que celles-ci, ont expérimenté ce genre d'acheminements pour piétons sans grand succès. Ceux-ci sont peu ou pas utilisés, n'étant pas pratiques pour les poussettes et les vélos et, de surcroît, la sûreté ne peut pas être assurée hors localité.»

Le projet de giratoire à Tafers permettra d'accroître la sécurité et d'améliorer aussi les conditions des cyclistes venant de Saint-Ours.

Une précision concernant les quatre derniers projets du Message N° 286: je peux vous informer que la modification du carrefour Oberstockerli à Schmitten fait l'objet d'études complémentaires à la suite de la constatation de très mauvaises conditions géologiques, lesquelles auraient considérablement augmenté les coûts de la variante initiale. D'ailleurs, d'entente avec la commune, une solution de giratoire provisoire est actuellement à l'étude.

La nécessité de l'assainissement des trois derniers carrefours indiqués dans le Message N° 286 doit être encore confirmée par une étude d'accidentologie du ressort du Service de la mobilité.

Pour ces motifs, le Conseil d'Etat vous invite à entrer en matière et à adopter le présent décret.

**Losey Michel** (*UDC/SVP, BR*). La Commission des finances et de gestion a analysé, lors de sa séance ordinaire, ce décret N° 42 concernant ces crédits additionnels. Sous l'angle financier, la Commission in corpore accepte ce décret tel que présenté. Par contre, sous l'aspect de la gestion, trois remarques sont émises:

- > la première – un carton vert – pour dire que la pleine transparence de ce Message est saluée;
- > la deuxième – un carton orange – concerne la non-présence du Conseil d'Etat et cela équivaut également pour l'autre décret, N° 43, où il y a eu collision de dates avec notre séance ordinaire;
- > un carton rouge, finalement, pour la gestion du projet lui-même: un décret décidé au niveau du Plénium en 2006; une mauvaise gestion par les services de la réalisation de ces carrefours, car se trouvant à des niveaux de maturité différents vis-à-vis de ces décrets; et, donc, venir en 2013 avec la moitié des carrefours réalisée, c'est quelque chose qui devrait être corrigé à l'avenir.

C'est avec ces quelques remarques que je vous recommande de soutenir ce décret tel que proposé.

**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). Le 2 novembre 2006, le Grand Conseil acceptait le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement des carrefours dangereux. Il est bien clair que l'étude concernant les frais de ces dix projets ne pouvait pas être détaillée de manière suffisante, ceci huit ans avant leur réalisation. De tels détails n'auraient fait qu'augmenter la facture. La concrétisation de ces réalisations s'est montrée plus complexe que prévu, ceci particulièrement pour le carrefour de Cressier et pour celui de Tavel. Le maintien strict du budget prévu rendrait ces projets incohérents, même si l'on peut regretter une différence aussi importante sur ces deux projets. Il est important maintenant d'assainir rapidement chaque carrefour dangereux prévu dans le crédit de 2006.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique acceptera donc ce décret.

**Roubaty François** (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a examiné avec soin le projet de décret N° 42 relatif à l'octroi d'un crédit

d'engagement additionnel pour l'assainissement des carrefours dangereux et remercie le Conseil d'Etat d'avoir choisi la discussion de ce décret en Plénum, au Grand Conseil, cela au lieu d'une approbation interne pure et simple dudit décret. Les projets de carrefours présentés cet après-midi sont de qualité et aboutis, comme l'a relevé l'ingénieur cantonal lors de la discussion en Commission. Il n'y a plus qu'à accepter le décret et les travaux pourront commencer.

Cependant, le groupe socialiste demande à ce que les travaux puissent être réalisés au plus vite dans l'intérêt de tous et que l'opposition qui bloque toujours l'un de ces projets soit levée au plus vite. Le groupe socialiste demande également que soit clarifiée la question de la réalisation ou non des derniers carrefours qui ne le sont toujours pas, car, lors de l'acceptation du montant global au Grand Conseil, le 2 novembre 2006, ces projets en faisaient partie.

Aujourd'hui, on apprend que de nouvelles études de dangerosité sont réalisées pour savoir si ces carrefours sont nécessaires ou non. Quand saurons-nous s'ils le sont? Comment pensez-vous communiquer ces informations? N'y a-t-il pas une crainte, si ces carrefours doivent être réalisés, que nous ne devions à nouveau voter un crédit complémentaire pour ces derniers et, donc, nous retrouver dans une situation de nouveaux surcoûts très importants pour la construction routière?

Le groupe socialiste attend des réponses à ces questions et accepte l'entrée en matière.

**Johner-Etter Ueli** (UDC/SVP, LA). Der zusätzliche Verpflichtungskredit zur Sanierung der beiden gefährlichen Knoten – Fin-de-Jentes in Cressier und Chrüz in Tafers – ist in unserer Fraktion nicht bestritten. Wir begrüssen aber vor allem auch die Schlussfolgerung im Bericht, dass in Zukunft Verpflichtungskredite für Bauvorhaben nach Möglichkeit einzeln und erst wenn sie reif sind unterbreitet werden. Es kann ja nicht sein, dass Projekte wie bisher erst 5 bis 15 Jahren nach Genehmigung des Kredites ausgeführt werden. Diese Praxis hätte schon lange einen Mahnfinger erfordert. Letztendlich waren oder sind auch die Gemeinden die Leidtragenden, die bei baureifen Projekten immer wieder mit neuen Auflagen und Projektänderungen eingedeckt werden.

Mit diesen Bemerkungen wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei der vorliegenden Botschaft zustimmen.

**Kolly René** (PLR/FDP, SC). Pas de lien d'intérêts, bien sûr, avec ce sujet.

Le groupe libéral-radical a étudié ce projet avec beaucoup d'attention. Nous relevons que les deux projets font partie des réalisations approuvées par le Grand Conseil en 2006 et que des modifications se sont imposées pour des raisons de sécurité. Nous constatons aussi que le Conseil d'Etat aurait pu accorder le montant de sa propre compétence. Il a préféré demander un crédit additionnel plutôt que de le confronter à un dépassement de crédit; il faut le relever et cela a déjà été dit.

Les communes concernées soutiennent ces deux modifications et participent à leur financement. Pour le carrefour de Cressier, ce sont une augmentation du trafic, la présence d'un terrain de sport, un passage à niveau et un captage d'eau qui ont imposé ces modifications. Pour celui de Chrüz à Tavel, ce sont l'intégration des bandes cyclables, un mur de soutènement, un nouvel accès pour piétons, etc., soit des aménagements nécessaires à la sécurité. Néanmoins, l'essentiel de ces questions existait déjà lors du message de 2006. Pourquoi n'avoir pas réglé ces problèmes techniques et de sécurité lors de la procédure de demande de crédit? Cette situation démontre la difficulté de soumettre des crédits d'engagement avec plusieurs objets dont la maturité technique et financière est disparate.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutient ce crédit additionnel et vous demande d'en faire de même.

**Fasel-Roggio Bruno** (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hat sich mit der vorliegenden Botschaft 42 und dem Dekret auseinandergesetzt und ist auf Eintreten mit folgender Begründung.

Für unsere Fraktion ist die Sicherheit für den Fussgänger wie auch für alle Strassenbenutzer – dabei spreche ich Fahrzeuge wie Fahrräder an – ein grundsätzliches Muss. In der Botschaft Nr. 286 vom 26. September 2006 hat der Grosses Rat dem Verpflichtungskredit von ca. 8 Millionen Franken mehrheitlich zugestimmt, bei welchem die beiden Kreisel Cressier und Tafers enthalten sind. Beim heutigen Dekret geht es um eine Zusatzverpflichtung von 1,8 Millionen Franken. Wir sind der Meinung, dass es schwierig ist, Verpflichtungskredite im Voraus zu sprechen, wenn noch nicht alle Abklärungen getroffen sind und einzelne Projekte noch nicht ausgereift sind.

Aus diesen Gründen und mit diesen Bemerkungen unterstützt unsere Fraktion das Dekret mit dem Verpflichtungskredit von 1,8 Millionen Franken.

**Le Rapporteur.** Tout d'abord merci aux rapporteurs et aux groupes d'entrer en matière.

Quelques commentaires: M. le Commissaire a tout d'abord informé sur d'autres projets.

Trois cartons ont été distribués par M. le Président de la Commission des finances et de gestion. Je retiendrai que le Conseil d'Etat n'a pas reçu de carton rouge; il peut donc rester là pour donner les explications qui ont été demandées. Ensuite, les députés se sont exprimés essentiellement sur les aspects de sécurité et aussi sur la fiabilité un peu discutable du message de 2006, tenant compte d'autres paramètres qui sont intervenus entretemps.

**Le Commissaire.** Je remercie les différents rapporteurs qui ont communiqué leur soutien à l'entrée en matière sur ce projet. Je rappelle également que le Conseil d'Etat a été dûment représenté à la Commission des routes et cours d'eau – qui a été chargée d'examiner ce projet – en présence d'ailleurs de plusieurs représentants de la Direction de l'aménagement,

de l'environnement et des constructions. Le Conseil d'Etat a été représenté à la séance de la Commission des finances et de gestion par l'ingénieur cantonal et par le secrétaire général de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Cette date entrait en collision avec la rencontre annuelle du Conseil d'Etat avec les préfets, où la présence était naturellement exigée. Cette information avait été communiquée préalablement à la Commission des finances et de gestion.

A M. le Député Roubaty, je confirme qu'effectivement, le Service de la mobilité effectue actuellement une analyse d'accidentologie pour être certain que les carrefours de St. Antoni, de Morat et du Flon doivent bien être assainis. Des discussions auront lieu également avec les communes concernées; et le Grand Conseil sera naturellement dûment informé le moment venu. Je n'ai pas d'autre commentaire à apporter. Je vous invite à confirmer cette entrée en matière.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

### ART. 1

**Le Rapporteur.** L'art. 1 concerne notamment l'engagement du crédit additionnel de 1 804 000 francs.

> Adopté.

### ART. 2

> Adopté.

### ART. 3

**Le Rapporteur.** L'art. 3 mentionne l'évolution de l'indice suisse des prix de la construction – indice de construction total – pour l'Espace Mittelland; approuvé tel que présenté.

**Le Commissaire.** Je précise que les adjudications ont déjà été confirmées aux entreprises concernées sur les deux lots en question aujourd'hui, sous réserve naturellement de l'acceptation de ce crédit additionnel par le Grand Conseil.

> Adopté.

### ART. 4

> Adopté.

### ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doubaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Laufer (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 93.

*Se sont abstenus:*

Mutter (FV, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB). Total: 2.

—

## **Projet de décret N° 47 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un ou de plusieurs bâtiments permettant le déménagement d'Agroscope ALP-Haras du site de Berne- Liebefeld sur le site de Posieux<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Pierre-André Page (UDC/SVP, GL).**  
Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions,  
de l'agriculture et des forêts.**

### **Entrée en matière**

**Le Rapporteur.** La commission parlementaire s'est réunie le 4 mars 2013 pour traiter le Message N° 47 concernant l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction de bâtiments permettant le déménagement d'Agroscope ALP du site de Berne-Liebefeld sur le site de Grangeneuve-Posieux, dans la commune de Hauterive, canton de Fribourg.

Mes liens d'intérêts avec ce dossier? Je suis membre du conseil de surveillance de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve (IAG). Comme son nom l'indique, c'est une commission de surveillance, sans aucun pouvoir décisionnel.

Ce crédit d'étude est très important pour notre canton. Le Conseil d'Etat l'a relevé dans son Programme gouvernemental pour la législature 2012–2016, à la page 25. En résumé, le Conseil d'Etat veut positionner Fribourg comme un acteur-clé de la filière agroalimentaire en Suisse. La commission parlementaire partage cet avis et ses membres sont très heureux que ce dossier arrive devant notre Parlement. Je vous rappelle que les négociations avaient débuté en 2008 et que c'est en novembre 2011 que le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche a pris la décision de regrouper les activités de la station de recherche Agroscope Liebefeld-Posieux sur le site de Grangeneuve-Posieux dans notre canton. Ce regroupement devrait permettre au nouveau site d'accueillir, dès 2017, 170 nouveaux collaborateurs.

Après quelques balbutiements au début de la législature, le projet a pris son rythme de croisière, mais avec un échéancier qui me paraît très serré – vous avez pu le constater dans le message; et la commission partage ce souci d'un calendrier extrêmement tendu. Nous souhaitons donc que tous les acteurs respectent leurs délais.

L'organisation de ce projet est bien définie: un comité stratégique a été mis sur pied avec, à sa tête, le Directeur des finances, M. le Conseiller d'Etat Georges Godel; ensuite, un comité de pilotage présidé par M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat Marie Garnier; une commission de projet et, finalement, une commission de bâtisse au sein de laquelle, en principe, un représentant par groupe politique devrait être nommé, ce qui vous permettra d'avoir toutes les informations nécessaires dans vos groupes respectifs et de suivre activement cette construction.

Le montant de 4,2 millions de francs qui nous est demandé aujourd'hui permettra d'effectuer le concours d'architectes. Les coûts peuvent paraître élevés, mais ils sont fondés sur le calcul suivant: on prend les 80% du coût total de la construction – estimé pour l'instant à 70 millions de francs –, ce qui fait 56 millions de francs; puis on retient les 7,5% de ces 56 millions de francs, ce qui donne un résultat de 4,2 millions de francs. M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat nous a informés que ce montant de 4,2 millions de francs couvre toutes les études jusqu'au permis de construire et qu'il n'est pas compris dans les 70 millions de francs qui sont devisés pour la construction des nouveaux bâtiments.

Les synergies avec les exploitations agricoles seront discutées séparément. Au niveau de l'IAG, les synergies seront plus difficiles à trouver, étant donné que le nouveau site est tourné vers la recherche et l'IAG, basé sur la formation.

Des questions ont également été posées quant aux conditions de bail. Je peux vous informer que la négociation sur les 4,5% indiqués dans le message ne seront pas négociables avant 25–30 ans, selon les propos de M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement.

Voilà en résumé les éléments qui ont été discutés dans notre commission parlementaire; et c'est à l'unanimité et avec enthousiasme que la commission a voté l'entrée en matière. Nous souhaitons que le Parlement vote également avec enthousiasme l'entrée en matière sur ce décret.

**La Commissaire.** Comme vous l'avez relevé, positionner Fribourg comme un acteur-clé de la filière agroalimentaire en Suisse est l'un des défis du Conseil d'Etat dans la législature actuelle. La projet du transfert d'Agroscope ALP Berne-Liebefeld sur le site de Posieux est une mesure-clé de ce défi. A terme, le canton aimerait créer sur le site de Posieux un campus dédié à l'agriculture, à l'agroalimentaire et à leurs domaines connexes d'excellence reconnus au niveau international.

Pour valoriser les connaissances issues de la recherche, des start-up liées à l'agroalimentaire pourraient également s'implanter dans ce campus. Dès 2017, l'accueil d'environ 170 collaborateurs et collaboratrices est prévu. Après quatre ans de négociations fructueuses entre la Confédération et le Conseil d'Etat fribourgeois, c'est au Grand Conseil de dire oui à la prochaine étape. Le crédit d'étude de 4,2 millions de francs est sollicité pour la poursuite des études de ce projet jusqu'au permis de construire. Le Grand Conseil pourra ensuite s'exprimer sur le crédit de construction au premier trimestre 2015. Comme vous l'a recommandé M. le Rapporteur, le Conseil d'Etat vous demande donc d'approuver ce projet avec enthousiasme.

**Losey Michel (UDC/SVP, BR).** La Commission des finances et de gestion a également traité ce décret N° 47 portant sur un crédit d'étude. Evidemment, c'est à l'unanimité des membres présents que, sous l'aspect financier, la Commission des finances et de gestion accepte ce décret.

<sup>1</sup> Message pp. 263ss.

Deux remarques ont été émises vis-à-vis de ce décret. S'il est incompréhensible, ce taux de location à 4,5% sur la durée de 30 ans est un taux qui est insuffisant pour garantir la rentabilité de l'investissement, mais c'est un coût à payer pour la promotion économique du canton au niveau de ces nouvelles places à haute valeur ajoutée. En finalité, ce sont 10 millions de francs de manco, mais c'est un coût que le canton est prêt à payer pour accueillir ces personnes-là. Par contre, on aimerait bien savoir s'il y avait une possibilité de prolonger la durée de bail de 30 à 50 ans, voire s'il y avait encore une ouverture de la part de la Confédération pour améliorer la rentabilité avec ces 4,5%.

Mais c'est à l'unanimité des membres présents que nous vous demandons de soutenir ce crédit d'étude de 4,2 millions de francs.

**Fasel Josef** (PDC/CVP, SE). Mes liens d'intérêts? Je dois dire que je n'en ai aucun, sauf que je suis agriculteur, et j'ai plus de lien avec la journée d'aujourd'hui – c'est le 19 mars, jour de la Saint Joseph – que par rapport à ce dossier. Reste que l'importance du dossier – attestée par la présence de pas moins de trois membres du Conseil d'Etat dans le comité stratégique – souligne effectivement le pouvoir ou le devoir que nous avons. Nous pouvons nous réjouir d'avoir reçu de Berne le dossier numéro un – au niveau de son influence – de l'agroalimentaire.

Das ist das, was man in letzter Zeit auch in den Medien lesen konnte: Die Nahrungsmittelproduktion, die Versorgung der Bevölkerung mit Nahrungsmitteln, wird in Zukunft das Dossier Nr. 1 werden. Am 3. März haben wir über Raumplanung abgestimmt. Es gibt auf der einen Seite immer weniger Land und immer weniger Fläche, auf der anderen Seite immer mehr Leute. Es wird die grosse Herausforderung der Zukunft sein, diese Leute mit Nahrungsmitteln bedienen zu können. Wir freuen uns, dass Grangeneuve bezüglich dieser Verantwortung die Nummer 1 in der Schweiz werden wird und dass 170 Arbeitsplätze geschaffen werden.

Wir empfehlen Ihnen demzufolge, das Dossier anzunehmen.

**Corminboeuf Dominique** (PS/SP, BR). L'octroi de ce crédit d'étude est impératif pour la venue en terre fribourgeoise de cette station fédérale de recherche laitière. Cette entité est un complément avantageux dont nous devons savoir tirer avantage pour toute notre industrie agroalimentaire, laquelle a une importance capitale dans la structure économique de notre canton. Ceci dit, il faut constater que, sur certains points, cette implantation aura un certain coût pour Fribourg comme, par exemple, le faible rendement de la location du bâtiment – qui, à terme, devra être remis à la Confédération – et le crédit pour l'étude de la construction, soit 4,2 millions de francs, objet de notre débat et qui sera entièrement à la charge du canton, que l'implantation à Posieux se réalise ou non. Il faut aussi relever que ce n'est pas de la création de 170 places de travail à valeur ajoutée, à court terme, mais bien du déplacement professionnel des collaborateurs de Berne-Liebefeld à Posieux qu'il est question ici. Pour cette raison, la mobilité vers et à partir de cette zone devra être exemplaire

et les transports publics, très performants. Bien entendu, ceci aura aussi un coût. De plus, le contrat final de ce déménagement ne paraît pas encore abouti. Si ceci se vérifie, il faudra encore y travailler et, certainement, joindre nos parlementaires fédéraux à cet effort pour maintenir l'attention portée à ce dossier.

Mais cette implantation en terre fribourgeoise ne peut être manquée. Elle est très importante pour nos différentes entreprises agroalimentaires. D'autre part, le message cite expressément ceci: «Pour valoriser les connaissances issues de la recherche, des start-up liées à l'agroalimentaire pourraient également s'implanter dans ce campus.» Je rappelle que plus une start-up est proche physiquement du centre de recherche, plus elle performante pour transformer la recherche fondamentale en un produit commercialisable. Il est impensable d'implanter des start-up liées à l'agroalimentaire sur le site Cardinal, par exemple, surtout si nous avons à Posieux un centre de recherche dans ce domaine. C'est pourquoi il est impératif que, lors de l'étude, ce sujet soit pris en considération, car, pour Fribourg, c'est l'un des seuls véritables retours sur investissement. Il va de soi que la collaboration entre les industries concernées et le centre de recherche devra être encouragée et favorisée, car, là aussi, le retour sur investissement peut être très intéressant.

Le groupe socialiste accepte l'entrée en matière et acceptera, au vote final, ce décret N° 47. Il prouve, par cette position, son attachement à ce beau projet, qui ne pourra qu'augmenter l'aura de notre canton dans ce domaine qu'est l'agroalimentaire.

**Kolly René** (PLR/FDP, SC). Mes liens d'intérêts: trente-cinq années d'activité au service de la défense professionnelle dans l'artisanat fromager.

Le groupe libéral-radical a étudié attentivement ce projet de décret portant sur un crédit d'étude de 4,2 millions de francs pour la construction d'un ou de plusieurs bâtiments regroupant les activités des sites de Liebefeld, de Posieux et d'Avenches. Cette étape est d'une importance capitale pour la réalisation de ce qu'ils appellent déjà l'université agricole de Grangeneuve-Posieux. Le projet final doit se concrétiser en 2017 et est estimé à 70 millions de francs. Vu son coût, le projet final sera bien sûr soumis au peuple fribourgeois. L'étude pour laquelle le crédit est demandé doit préciser la faisabilité du projet et éclaircir le potentiel du site. Cette analyse débouchera sur la préparation du concours d'architectes, qui sera lancé au deuxième semestre 2013. Cette étude doit fixer les règles de répartition des rôles entre la Confédération et le canton. Elle implique beaucoup de travail jusqu'à la mise à l'enquête, ainsi qu'une coordination, cela par la mise en place d'une organisation – ceci a déjà été dit: comité stratégique, comité de pilotage, commission de projet – qui encadrera ce projet. Ce projet-phare d'importance internationale fait partie des défis du canton pour cette législature. En 2015 probablement, le projet final devra aussi être approuvé par le Conseil fédéral et par les Chambres fédérales. Rappelons tout de même que la station fédérale de Liebefeld est spécialisée dans la production laitière. Ses recherches portent sur

la qualité du fromage, sur son authenticité, sur les cultures fromagères, sur la biodiversité et le terroir, sur la valeur nutritive et sensorielle, mais surtout sur la sécurité alimentaire. Ce regroupement d'importance internationale entraînera le déplacement de 170 emplois à haute valeur ajoutée. Avec cette réalisation finale, Grangeneuve deviendra un centre de compétences dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Pour conclure, je me fais le porte-parole des filières fromagères, en particulier de celles du Gruyère AOC, du Vacherin fribourgeois AOC et de toutes les spécialités fromagères de ce canton. On demande au Conseil d'Etat de respecter ses engagements, cela pour que ce site dispose d'infrastructures – en particulier d'une ferme de production laitière sans silo – qui soient en phase avec les exigences de ces filières fromagères, qui marchent et répondent à des besoins en matière de formation laitière et agricole, ainsi qu'en matière de recherche sur la qualité des fromages fabriqués au lait cru. Fribourg doit jouer ses atouts. Ce modèle deviendra, en la matière, une référence internationale quant au principe «de la fourche à la fourchette». Dans le domaine de la production de fromage au lait cru, Fribourg dispose d'une avance concurrentielle sur l'Europe, voire sur le monde. Il en va de l'avenir économique des producteurs de lait, de nos fromagers et de nos affineurs. La preuve est que ces filières organisées avec des règles solidaires marchent et réussissent à préserver une stabilité au niveau des prix et une répartition de la valeur ajoutée à tous les acteurs. Avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutiendra ce message et vous demande d'en faire de même.

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*). Je n'ai pas de liens d'intérêts particuliers avec l'objet en question. Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec une grande attention du message N° 47 concernant le décret portant sur un crédit d'étude en vue de la construction d'un ou de plusieurs bâtiments permettant le déménagement d'Agroscope du site Liebefeld au site de Posieux. Notre groupe soutiendra à l'unanimité ce message. Notre agriculture et notre industrie agroalimentaire ont tout à gagner avec ce déménagement. Ce rapprochement permettra à terme de mettre en place des synergies qui seront des plus positives.

Notre groupe a néanmoins deux petites observations. Dans le message et dans la commission, il a été fortement question des start-up et des rapports possibles entre les différents acteurs. Notre groupe soutient cela, mais nous ne voudrions pas leur donner trop d'importance; n'oublions pas le but premier qui est le déménagement de Liebefeld à Posieux. Nous serons également attentifs à l'utilisation du bois pour la future construction et pas seulement pour les études sur les abeilles, comme l'a dit M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat. M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat nous dit que le bois n'est pas possible pour les laboratoires. C'est possible. Pour les autres bâtiments, il serait judicieux de le favoriser.

**Thévoz Laurent** (*ACG/MLB, SC*). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec plaisir et conviction de ce projet de décret. C'est à l'unanimité qu'il va le voter. Parmi l'ensemble des considérations qui ont été émises – et que je ne voudrais pas répéter ici – au sujet d'un crédit qui reste très

important à l'échelle du canton, j'aimerais insister sur trois points qui nous paraissent valoir la peine d'être mis en évidence.

Le premier point est qu'avec ce déménagement, le canton reçoit un centre d'excellence en matière de recherche et de développement de niveau national et international. C'est une institution qui fait partie de ce que l'on appelle la société de la connaissance et dont on a de plus en plus besoin pour assurer notre prospérité. Cela nous change des implantations de type IKEA.

Deuxièmement, c'est une manière de reconnaître et de consolider l'attractivité de l'agglomération fribourgeoise et de la Région capitale suisse – qui devient de plus en plus importante – pour offrir un contrepoids à l'attractivité de l'arc lémanique et des régions zurichoise et bâloise.

Finalement, au sujet du transfert de technologies et des start-up – ou, comme on le dit en français, de centres qui sont des pouponnières d'entreprises –, nous avons compris que la localisation finale devrait être encore discutée pour offrir une possibilité de synergie maximale avec le site Cardinal – qui est le second grand élément de la politique de la législature du canton – pour rehausser sa capacité à promouvoir des emplois à très haute valeur ajoutée. Avec ces considérations, le groupe acceptera le projet de décret à l'unanimité.

**Glauser Fritz** (*PLR/FDP, GL*). Je tiens à déclarer mes intérêts dans ce dossier. Je suis président de l'Union des paysans fribourgeois, vice-président de l'Union suisse des paysans, membre de la commission de surveillance de Grangeneuve et membre du groupe d'expert de l'Agroscope Chagnins-Wädenswil, la station de recherche sœur de l'ALP. La recherche est primordiale pour notre société, pour notre économie et aussi pour le secteur agroalimentaire. Ce secteur inclut, bien sûr, l'agriculture, mais aussi l'économie en amont et en aval. Dans notre canton, les entreprises de transformation sont nombreuses et parmi les plus importantes de Suisse. La décision fut prise de déplacer la station de recherche de Liebefeld à Posieux. Ce fut déjà un grand succès pour notre canton, pour notre agriculture et pour nos entreprises agroalimentaires. Et avoir une telle station à proximité donne bien davantage. Ainsi, la recherche pourra s'adapter en fonction de nos besoins grâce à des synergies pouvant être mises en place. La production de lait et de viande est notre force. Ce sont aussi les secteurs principaux de l'ALP. Notre but est de produire des denrées alimentaires saines et de proximité. Cette demande de crédit d'étude correspond à la suite à donner à l'accord entre le canton de Fribourg et la Confédération pour la réunification des stations de recherche de Posieux et de Liebefeld. Aussi, d'un point de vue plus large, l'ALP nous amènera 170 travailleurs qualifiés qui vont, petit à petit, s'installer dans notre région. Le centre de recherche fortifiera notre économie fribourgeoise au niveau national, mais aussi international. Le secteur agroalimentaire va prendre encore plus d'importance avec l'évolution démographique et le souci d'arriver à nourrir la population mondiale, laquelle comptera deux à trois milliards de bouches supplémentaires d'ici 2050. Je me réjouis de l'arrivée de l'ALP de Liebefeld à Posieux. Je

dis clairement oui au projet de décret tel que proposé par le Conseil d'Etat et je vous invite à en faire de même.

**Suter Olivier** (ACG/MLB, SC). L'objet dont nous discutons en ce moment constitue l'un des projets importants du canton de Fribourg pour ces prochaines années; un projet de recherche essentiel pour son développement, nous dit le Conseil d'Etat. Sur le principe, je rejoins le Conseil d'Etat qui soutient la recherche. Miser sur la recherche, miser sur l'innovation, c'est miser sur l'avenir. Il faut toujours se demander ce que l'on cherche et quelles conséquences les découvertes que l'on fait peuvent avoir sur le futur. Dans son message, le Gouvernement nous dit que les domaines spécifiques de recherche de Liebefeld sont les suivants: abeilles, qualité du fromage et authenticité, culture, biodiversité, terroir, valeur nutritive et analyse sensorielle, sécurité alimentaire, biologie nutritive et fonctionnelle. Ce sont des intitulés plutôt rassurants, même s'il est difficile de savoir ce qu'ils recouvrent exactement.

C'est pour cette raison que je me permets de poser les questions suivantes: le Conseil d'Etat peut-il nous garantir que les recherches menées sur le futur site seront systématiquement menées en tenant compte de critères éthiques, qu'elles respecteront les animaux, respecteront l'environnement et s'inscriront dans une perspective de développement durable? Le Conseil d'Etat peut-il nous assurer qu'il existe, sur le plan éthique, une charte qui régit les activités de la station de recherche? Le cas échéant, peut-il nous la communiquer? Si je pose ces questions à propos de l'objet dont nous discutons maintenant, c'est parce que le message du Conseil d'Etat n'évoque pas les aspects éthiques et philosophiques du projet. C'est aussi parce que la réponse du Conseil d'Etat reçue à la suite de l'intervention parlementaire que nous avons déposée – avec mon collègue Laurent Thévoz – au sujet de l'autre grand projet actuel de recherche du canton, le site blueFACTORY, ne nous donne pas non plus, pour l'heure, de grandes garanties sur le plan éthique et philosophique. Un exemple de la réponse: si l'un des objectifs de blueFACTORY, objectif que je plébiscite avec enthousiasme, consiste en l'option zéro carbone retenue pour l'aménagement du site, le périmètre d'application de cette option ne semble pas devoir s'étendre aux utilisateurs du site ou alors de façon diluée. Dans la partie de la réponse du Conseil d'Etat qui concerne la charte qui régira le site, on peut lire, je cite: «Une importance toute particulière a été accordée à définir un code de conduite qui ne soit pas trop contraignant (ce qui exclurait trop d'entreprises), mais qui oblige toutefois l'entreprise à s'engager, de manière volontaire, dans une démarche cohérente avec la mission du parc.»

Plus vague, on ne peut pas. Il n'est pas prévu que la charte ou le code de conduite de blueFACTORY soit soumis à notre Parlement. Nous n'aurons, par conséquent, que peu ou pas de possibilités d'intervenir sur le type de recherche développé sur le site. J'ai besoin, pour ma part, de certaines garanties. Je dis oui à la recherche, mais en connaissance de cause. Au moment où nous parlons de crédit d'étude ou d'investissement pour l'Agroscope, au moment où nous en parlerons pour blueFACTORY, au moment où des projets de cette importance sont débattus devant notre Parlement, j'apprécierais que la discussion ne porte pas que sur des aspects

factuels, architecturaux ou financiers, mais sur des aspects philosophiques, éthiques, sur les visions que les projets sous-tendent, sur les perspectives qu'ils offrent à notre société, sur leur adéquation avec les préoccupations de la planète et avec l'état du monde. Je remercie le Gouvernement d'inclure désormais ce type de réflexion dans ses messages.

**Schorderet Gilles** (UDC/SVP, SC). Je soutiendrai l'entrée en matière de ce Message N° 47. J'ai toutefois une question pour M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement. Rassurez-moi: vous avez bien l'intention d'inscrire dans le concours d'architecture portant sur l'objet qui nous concerne les directives du 17 novembre 2006 du Conseil d'Etat relatives à l'utilisation du bois dans les constructions publiques et auxquelles l'Etat participe financièrement, directives qui disent que, dans l'optique du développement durable, l'utilisation du bois est souhaitée. Vous avez également l'intention, je l'espère, de tenir la promesse du Conseil d'Etat, donnée dans le message N° 261 accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du plan d'action et des outils définis dans la stratégie Développement durable du canton de Fribourg, d'inclure, dans ce jury, un spécialiste bois. Je m'étonne de vos propos en commission, M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement, consistant à dire que l'on ne peut pas construire en bois, car l'on va faire des laboratoires. Il y a quelques années – ce n'est pas si vieux –, Lignum-Fribourg avait invité les parlementaires fribourgeois et les conseillers communaux à visiter l'Ecole romande de pharmacie construite sur Genève, totalement en bois, avec de nombreux laboratoires et qui a été construite par une entreprise fribourgeoise. M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat verte, responsable des forêts du canton de Fribourg, je m'étonne que vous ne connaissiez pas l'utilisation que l'on peut faire avec notre bois fribourgeois. Je vous encourage à inscrire cet arrêté dans le projet qui concerne le décret qui nous est proposé.

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Je suis enthousiaste pour ce projet important et certainement novateur pour les filières agroalimentaires de Suisse et, spécialement, du canton de Fribourg. Le crédit de 4,2 millions de francs est justifié par les explications du point 5 du message. Par ce montant de 4,2 millions de francs, il semble que sont autant compris les honoraires – soit pour le projet de concours, soit aussi pour les premières études pour chiffrer le coût effectif de ce projet – que, également, les frais liés au concours et les prix octroyés au projet gagnant. On parle aussi d'un campus: ce ne sont pas seulement des bâtiments, mais vraiment un campus, donc une idée plus large, une zone globalement plus intéressante à développer, soit avec les bâtiments existants, soit avec des nouveaux bâtiments. On voit comme exemple le ratage de l'aménagement du plateau universitaire de Pérrolles, avec une route qui traverse ce campus de Pérrolles. Dès lors, les défis de ce nouveau projet de campus du site de Posieux sont importants. Dès lors, peut-on aussi connaître les conditions générales du concours, en particulier s'il s'agit d'un concours avec une vision nationale ou, au contraire, avec une vision internationale, et, également, si l'on parle de projet zéro carbone? Ce sont des éléments qui manquent un peu dans le développement et dans les visions que le Conseil d'Etat peut avoir pour ce site si important. Je souhaite aussi connaître les

grandeur des prix octroyés lors de ce concours, afin d'attirer aussi des architectes et des urbanistes qui peuvent développer des projets très novateurs et tendant vers une philosophie de développement durable. C'est avec ces quelques remarques que je soutiendrai ce projet.

**Le Rapporteur.** Je suis très heureux d'entendre vos rapports et vous avez convaincu vos groupes de voter avec enthousiasme pour ce projet. Je vous remercie. Je suis très heureux aussi que M. le Député Losey ait compris qu'on ne pouvait pas négocier la location avec la Confédération. Concernant la durée d'utilisation, je pense que M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat pourra être plus précise.

M. Corminboeuf doute encore de l'implantation à Grangeneuve; mais je crois, à mon avis et d'après les messages que l'on a reçus, que la décision a été prise. La position est assez claire. Donc, cette implantation se fera sur le site de Grangeneuve.

Concernant l'implantation des start-up, nous en avons largement discuté au sein de la commission et cette possibilité a été vraiment débattue. La commission pense également que c'est une chance pour le site de Grangeneuve. Les différents groupes de travail doivent tenir compte de cette éventualité de développement sur le site. Mais en aucun cas le projet ne doit être ralenti pour favoriser ces start-up.

Concernant les questions de MM. les Députés Kolly et Schor deret sur le bois, elles ont également été posées en commission parlementaire. La commission a été sensible à cette éventuelle variante bois. M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat nous avait répondu que nous ne pouvions pas construire des laboratoires en bois, mais je crois que l'idée n'était vraiment pas de construire des laboratoires en style lame chalet et petits rideaux à carrés rouges et blancs. Je crois que c'est vraiment l'ossature du bâtiment qui peut être faite en bois. Je vois qu'il y a l'architecte cantonal dans la salle et je pense qu'il peut confirmer que l'on peut faire des bâtiments avec une ossature bois.

Les questions des députés Suter et Schönenweid s'adressent directement à M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat et nous n'en avons pas discuté en commission. Je lui laisse volontiers la possibilité d'y répondre.

**La Commissaire.** Je remercie la Commission des finances et de gestion et les groupes qui se sont exprimés positivement pour ce projet de décret N° 47.

La question posée par M. Losey est justifiée. Néanmoins, nous allons régler cette question dans le contrat qui sera signé prochainement avec la Confédération. Pour l'instant, nous avons fixé des conditions générales dans les procès-verbaux. Nous avons fixé des conditions générales de valeur locative de 4,5% sur 30 ans. La Confédération ne peut pas s'engager sur 50 ans pour l'instant, puisqu'elle ne connaît pas encore exactement les missions d'Agroscope dans 30 ans. Par contre, dans le contrat, il y aura des mentions d'une valeur de reprise. Il y aura aussi des clauses sur la prise en charge de l'entretien courant – qui sera responsable de quel type d'entretien dans le futur bâtiment – et aussi sur la limite quant à la construc-

tion des laboratoires – qui investit dans le matériel fin et qui investit plus tôt dans le gros œuvre. Ce sont en gros les conditions du contrat. Un certain nombre d'entre elles sera traité prochainement.

Par rapport à la question de M. Corminboeuf, nous avons actuellement mandaté un bureau spécialisé dans la mobilité, lequel définit les grandes lignes de la mobilité sur le site de Posieux et qui, ensuite, fera des études de détail pour proposer de véritables solutions. Je souligne ici que c'est important pour les collaborateurs – lesquels, effectivement, seront déplacés de Liebefeld à Posieux – d'avoir des solutions en termes de mobilité, notamment au niveau des transports publics; et que ces derniers soient de bonne qualité, puisque certains chercheurs ne viennent pas seulement de Berne, mais également de plus loin. C'est pour ce genre de problèmes que nous travaillons main dans la main avec la Confédération, dans le but précis de concrétiser ce projet.

Pour ce qui concerne les start-up, celles-ci sont mentionnées dans le message comme une possibilité. Pour l'instant, ce dont nous avons discuté avec les responsables d'Agroscope et qui obtient leur accord, c'est que les entreprises fribourgeoises ou environnantes actives dans l'agroalimentaire pourraient financer des postes de chercheurs, lesquels travailleront dans les locaux d'Agroscope, ceci pour créer des synergies. Quant à la répartition entre le site de blueFACTORY et le site de Posieux, c'est encore trop tôt pour s'exprimer et vous aurez l'occasion d'avoir ultérieurement des rapports plus précis sur ce sujet.

A la question de M. Kolly, j'aimerais juste dire que c'est le site de Liebefeld qui est déplacé à Posieux, mais le haras d'Avenches reste bien à Avenches. Par contre, nous allons être très soucieux de la formation laitière, qui est l'un des fleurons de notre Institut agricole de Grangeneuve et qui est très importante pour plus de 60% de notre lait transformé en Gruyère AOC.

Enfin, à la question sur le bois, à laquelle j'ai, semble-t-il, répondu quelque chose d'un peu étrange, je voulais dire que certains laboratoires ont vraiment affaire à des substances relativement explosives – je suis allée visiter le site de Liebefeld – et qu'il faudra quand même faire attention à toutes les conditions de sécurité. Mais, dans le concours, nous mentionnerons le fait que ce qui peut être fait en bois doit être fait en bois; et nous prenons à notre compte la suggestion d'intégrer un expert de la construction en bois dans le jury. Et quand je parlais des abeilles, je parlais du département de Liebefeld qui s'occupe de la recherche sur les abeilles et qui, lui, manipule des substances moins explosives et, donc, pourrait être logé dans un bâtiment qui serait davantage construit en bois.

Quant à l'éthique, je rappelle qu'Agroscope a tout un cahier des charges pour répondre aux exigences du développement durable. Le site Agroscope Reckenholz-Tänikon s'occupe d'ailleurs d'exploitations durables pour l'agriculture; et quoi de plus durable que de s'occuper de nourrir à terme les hommes de notre planète? Quant aux détails qui ont été demandés sur le concours, je ne peux pas encore vous livrer

ceux-ci pour l'instant. Nous avons mandaté, provisoirement puisque nous attendons votre vote, le bureau Boegli Kramp Architekten AG, lequel a été chargé de construire le bâtiment à Zollikofen pour la HAFL. Et c'est en discussion avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique, l'Office fédéral de l'agriculture et l'architecte cantonal que nous établirons la portée et les conditions du concours.

Je crois avoir répondu en grande partie à vos questions et je vous recommande de donner un signal très positif à l'accueil des collaborateurs de Liebefeld dans notre canton de Fribourg, très tourné vers l'agroalimentaire. Je vous remercie.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

### ART. 1

**Le Rapporteur.** L'art. 1 fixe le crédit d'étude de 4,2 millions de francs. Je vous ai donné la formule de calcul tout à l'heure.

- > Adopté.

### ART. 2

- > Adopté.

### ART. 3

- > Adopté.

### ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.

- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

### ART. 1 À 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 99 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berret (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE,

PS/SP), Burgener Woerffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 99.

—

## Elections judiciaires

### Assesseur/-e (représentant les locataires) à la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Singine et du Lac

**Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR).** Au nom de la Commission de justice, je vous demande de reporter l'élection tendant à repourvoir le poste d'assesseur représentant les locataires à la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Singine et du Lac. La seule candidate éligible, M<sup>me</sup> Anna Katharina Gruber, née en 1990, domiciliée à Tafers, célibataire et étudiante, a d'ores et déjà annoncé qu'elle séjournera à l'étranger du mois d'août au mois de décembre 2013. Dans ces conditions, la majorité des membres de la Commission de justice estime qu'il n'est pas opportun de nommer la candidate Gruber et demande ainsi, par la présente motion d'ordre et en application de l'art. 85 de la loi sur le Grand Conseil, de ne pas procéder à l'élection de ce poste durant cette session. Pour information, notre Commission demandera au Conseil de la magistrature de remettre ce poste au concours. Je vous remercie de suivre l'avis de la Commission de justice.

**Gobet Nadine** (*PLR/FDP, GR*). En tant que membre du Conseil de la magistrature, je tiens à vous donner une information sur le poste en question. Le poste à repourvoir est celui de M. Ingo Schafer, assesseur représentant des locataires, qui a démissionné pour le 31 décembre 2012. En septembre 2012, M<sup>me</sup> Regula Frey a été élue pour le remplacer et il s'agissait de l'unique candidate pour ce poste. Elle n'a malheureusement pas pu entrer en fonction pour raison de santé. Ce poste a donc dû être remis au concours au début de décembre 2012. Pour rappel, les conditions du poste sont les suivantes: être représentatif des locataires selon l'art. 61 al. 3 de la loi sur la justice, être domicilié dans les circonscriptions judiciaires concernées et maîtriser la langue allemande avec de très bonnes connaissances de la langue française. Pour cette deuxième mise au concours, nous avions deux candidates, mais l'une étant propriétaire, elle a retiré sa candidature après un contact du Conseil de la magistrature, lequel lui a rappelé les conditions d'éligibilité.

Le Conseil de la magistrature propose aujourd'hui au Grand Conseil une seule candidate qui remplit les conditions d'éligibilité et qui est soutenue par l'Association suisse des locataires. Cette candidate étant éligible, nous ne pouvions, arbitrairement, refuser de vous la proposer et organiser sans autre une nouvelle mise au concours. Néanmoins, par souci de transparence, le Conseil de la magistrature a tenu à formuler une remarque dans son préavis concernant la disponibilité de M<sup>me</sup> Gruber, étant donné qu'elle est étudiante, séjournera à l'étranger pendant plusieurs mois et devra se récuser pour les affaires traitées par son père, avocat de la place. La proposition faite par la Commission de justice va dans le sens de refaire une mise au concours, mais il y a déjà eu deux mises au concours pour ce poste avec, à chaque fois, une seule candidature. Le Conseil de la magistrature, dès lors, ne peut pas vous donner la garantie de vous proposer plusieurs choix de candidats assesseurs représentants des locataires en cas de nouvelle mise au concours. Il appartient dès lors à l'Asloca de faire le nécessaire au sein de ses membres.

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). J'annonce mes liens d'intérêts: je suis président de l'Asloca Fribourg. J'interviens ici plus en qualité de membre du groupe socialiste que de vice-président de la Commission de justice, mais je me permettrai tout de même une remarque à l'intention de la Commission. Nous avions décidé – et nous étions unanimement d'accord pour cette élection-là – de siéger par consultation électronique, cela pour décider de ces choix. Et, à voir le résultat, même si nous avons peu d'objets à discuter, je trouve cela dommage, car, ainsi, la discussion n'a pas pu intervenir au sein de la Commission de justice et l'on voit dès lors qu'à l'avenir, même avec peu d'objets, même si cela part d'une bonne intention, ce sera plus judicieux de se réunir pour débattre des arguments ensemble, au sein de la Commission, et non pas en plénum.

Maintenant, quant aux arguments pour accepter ou rejeter cette motion d'ordre, il faut connaître les points suivants: tout ce qui a été dit là est juste et je le confirme, mais nous avons une personne qui doit siéger dans une commission qui ne prend quasiment pas de décisions, une commission paritaire. Une personne représente les locataires, une autre

représente les propriétaires et le président, neutre et impartial au milieu, est là pour trancher. Le but de la Commission est de conseiller les diverses parties. Il est très difficile pour les locataires de trouver des membres qui participent à ces commissions en qualité de personnes ayant des connaissances, tout simplement parce qu'il n'y a pas de professionnels de ces branches-là. Alors que, pour les propriétaires, avec le nombre de régies qu'il y a, il est facile de repourvoir un assesseur propriétaire parmi des membres professionnels des régies. Nous avons par exemple le président de l'Union des propriétaires fribourgeois – l'associé de notre président du Grand Conseil – qui fonctionne comme assesseur auprès de la Commission de conciliation pour le sud du canton.

Quand on évoque des liens de parenté entre une personne et son papa qui est avocat, certes, c'est vrai; c'est la même chose qu'entre un assesseur membre d'une étude d'avocats avec des avocats de son étude qui viennent aussi plaider devant cette Commission. C'est aussi vrai pour les régies. Ce n'est pas parce qu'une régie, quelle qu'elle soit, a un membre dans la Commission que la régie ne va plus venir dans cette Commission. C'est normal et cela s'est toujours fait comme ça; et on demande aux assesseurs de représenter tels ou tels intérêts en fonction des affaires, cela justement pour mieux conseiller les parties. A la fin, il y a quand même toujours de bonnes solutions et sachez qu'à Fribourg, nous avons de 80 à 90% de conciliations qui se font et ça se termine souvent d'une manière amiable, contrairement aux cantons de Vaud ou Genève.

Dans le cas d'espèce, on aurait une absence de quelques mois. Regardez simplement maintenant: de décembre 2012 à mi-mars 2013, vous avez eu trois mois pendant lesquels il n'y a pas eu d'assesseur et la Commission a quand même pu fonctionner. Si la personne est absente, sachant que la Commission siège à peu près une fois tous les quinze jours ou toutes les trois semaines, ça ne fait que peu d'absences pour une Commission qui peut fonctionner. Si le président de la Commission s'était opposé à ce choix, je pourrais encore comprendre; mais, dans le cas d'espèce, nous avons une Commission qui va pouvoir fonctionner avec, certes, une absence pendant un certain temps, mais avec une dame, Anna Gruber, qui pourra bien travailler.

Pour éviter des frais supplémentaires, pour éviter qu'on ne doive simplement, lors de la prochaine session, se prononcer à nouveau sur le vote de M<sup>me</sup> Gruber – je pense qu'elle sera à nouveau la seule candidate –, je vous propose donc de rejeter cette motion d'ordre et d'accepter cette personne en qualité d'assesseure à la Commission de conciliation.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). Effectivement, ça n'a pas été une bonne idée – elle venait de moi, je le reconnais: c'était la première fois qu'on s'était dit, comme il n'y avait pas de poste professionnel, qu'on pourrait, au sein de la Commission de justice, faire une consultation par voie de circulation. Et là, tout d'un coup, il y a eu cette candidate qui, à mes yeux, ne remplit pas les conditions pour que la justice concernée puisse fonctionner. En effet, elle est éligible, mais le président de cette Commission doit pouvoir avoir des assesseurs qui

ont une certaine disponibilité, parce que c'est souvent, souvent difficile avec un assesseur étant absent; or la candidate en question va partir cinq mois. En plus, chaque fois que son père plaidera, elle ne pourra pas siéger. Je pense donc que pour l'efficacité de la justice – et le groupe libéral-radical partage cette opinion –, il est nécessaire que les assesseurs soient disponibles.

Je rappellerai que cette position est conforme à une ligne qu'avait déjà suivie la Commission de justice, laquelle n'avait pas donné un préavis favorable pour une candidate à un poste d'assesseur dont le mari était avocat. Donc, pour toutes ces raisons, le groupe libéral-radical soutiendra la motion d'ordre présentée par la présidente de la Commission de justice.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis lehnt diesen Ordnungsantrag ab.

Wir denken, dass es schade ist, einer solch jungen Frau die Möglichkeit nicht zu geben, Erfahrungen zu sammeln. Aus diesem Grund unterstützen wir diese Wahl. Die drei Monate, in denen sie fehlen wird, sind aus unserer Sicht zu überbrücken. Sie ist Beisitzerin und es gibt sicher genügend andere Beisitzerinnen, um diesen Auftrag zu erfüllen.

Aus diesem Grund lehnen wir den Ordnungsantrag ab.

**Le Président.** Nous allons voter sur le principe du maintien de l'élection d'un assesseur à la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Singine et du Lac. Nous allons voter sur le principe du maintien de cette élection, donc on vote sur la motion d'ordre.

- > Au vote final, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 55 voix contre 37. Il y a 3 abstentions.
- > L'élection d'un assesseur/-e (représentant les locataires) à la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Singine et du Lac est reportée selon un calendrier à définir.

*Ont voté oui à la motion d'ordre demandant le report de l'élection:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aeischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP),

Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 55.

*Ont voté non à la motion d'ordre:*

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woerfray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). Total: 37.

*Se sont abstenus:*

Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 3.

## Rapport N° 44

### relatif à la votation cantonale du 25 novembre 2012<sup>1</sup>

#### Discussion

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Nous vous soumettons le rapport tel que proposé. Il n'y a pas de commentaire particulier.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### Motion M1009.12 Ralph Alexander Schmid (description des dépenses liées aux interventions parlementaires)<sup>2</sup>

#### Prise en considération

**Schmid Ralph Alexander** (ACG/MLB, LA). Dans cette motion, j'ai proposé d'indiquer les coûts pour répondre aux instruments parlementaires. Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse très détaillée et la recherche sur le sujet. J'ai pu constater que celle-ci a suscité un grand intérêt au sein de l'administration cantonale. Dans les discussions sur la matière – et également au sein de notre groupe –, j'ai constaté qu'il y avait une confusion entre deux termes: le prix et la valeur. Vous connaissez tous la phrase suivante: connaître le

<sup>1</sup> Rapport pp. 283ss.

<sup>2</sup> Déposée et développée le 20 juin 2012, BGC juin 2012 pp. 1385ss.; réponse du Conseil d'Etat le 4 février 2013, BGC mars 2013 pp. 324ss.

prix d'une chose, mais pas sa valeur. Le but de cette motion n'est pas, comme le Conseil d'Etat le craint, que l'on donne un prix aux interventions parlementaires, mais que on démontre que le Parlement est conscient des coûts créés avec les interventions et, surtout, qu'on attribue une valeur au travail de l'administration, laquelle, souvent, fait un grand effort pour trouver une réponse juste et adéquate. En plus de cela, il est intéressant de voir qu'il y a une grande différence entre les cantons: tandis que les coûts pour une réponse à une motion oscillent entre 500 et 750 francs dans le canton du Jura, ils peuvent aller jusqu'à 10 000 francs dans le canton de Berne. A Fribourg, une réponse à une motion est estimée à environ 4500 francs. Les points centraux sont la transparence auprès des citoyens et la sensibilisation des députés aux coûts de leurs interventions. Le Parlement doit figurer en tant qu'exemple et l'acceptation de cette motion est un bon signe pour démontrer la volonté de cette transparence.

**Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA).** Auch wenn wir wissen, was uns die Einkäufe für ein Festessen gekostet haben, müssen wir schliesslich essen. Wir haben in der Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei den Vorstoss des Kollegen Ralph Alexander Schmid mit Interesse zur Kenntnis genommen.

Wir danken dem Staatsrat für die Antwort mit den Angaben zu den Kosten. Es ist gut, dass wir wissen, was uns unsere politische Nahrung, deren Behandlung und Verzehr unsere Aufgabe ist hier im Grossen Rat, kostet. Schliesslich ist es unsere Aufgabe, unseren Kanton mit sinnvollen Vorstösse weiter zu bringen. Es ist unbestritten, dass Effizienz beim Kochen und Vorbereiten der Gerichte durch die Departemente wichtig ist. Wir begrüssen und befürworten Initiativen, die diesbezüglich unternommen werden. Wir Grossrättinnen und Grossräte müssen uns bewusst sein, welche Aufträge wir mit unseren politischen Vorstösse der Küche in Auftrag geben. Ist es ein simples Gericht oder geht es nur darum, die Kochkünste der Köche in den Departementen zu testen? Es wäre schade, den Köchen etwas in Auftrag zu geben, das wir nachher gar nicht essen können oder wollen, weil wir gerade unlängst das Gleiche schon gegessen haben oder weil das Gericht bereits verdaut ist, nur um mit der Bestellung Aufmerksamkeit zu erwecken.

Meine Damen und Herren: Ja, es macht Sinn, dass wir uns Gedanken darüber machen, was für Vorstösse wir machen. Geht es nur darum, Publizität zu bekommen oder darum, uns wirklich weiter zu bringen?

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei folgt einstimmig dem Antrag des Staatsrates, die Motion abzulehnen. Wir sind überzeugt, dass die im Bericht aufgeführten Kosten ausreichen und möchten den administrativen Aufwand in den Departementen nicht noch erhöhen.

**Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA).** Die Sozialdemokratische Fraktion hat die Motion des Grossratkollegen Ralph Alexander Schmid über die Darlegung des Aufwandes zur

Beantwortung von parlamentarischen Vorstösse mit Interesse gelesen und diskutiert.

In der Tat ist uns allen hier im Saal mit diesem Vorstoss wieder bewusst geworden, dass die Verwaltung für all unsere Vorstösse viel Geld, Zeit und Energie aufwendet. Wie der Staatsrat in seiner Antwort ausführt, wird die Frage nicht nur im Kanton Freiburg gestellt. Sie ist auch auf Bundesebene, wo sie kürzlich abgewiesen worden ist, und in vielen anderen Kantonen behandelt worden, allerdings ohne grosse Resonanz. Im Kanton Aargau, der heute als einziger Kanton eine gesetzliche Pflicht zur Aufführung der Kosten nennt, sind die parlamentarischen Vorstösse offenbar deswegen nicht zurück gegangen. Für uns gibt es dazu drei Punkte zu erwähnen.

Erstens: Es stellt sich die Frage, ob eine solche Berechnung, die zwar Transparenz verspricht, wirklich zweckmässig ist und ob zum Beispiel Parteien, die nicht in der Regierung vertreten sind, nicht den Anspruch haben dürfen, ihre Beiträge zur kantonalen Politik über parlamentarische Vorstösse einzubringen.

Zweitens: Die vorliegende Motion hat einen grossen Verdienst. Sie appelliert an die Verantwortung jedes Einzelnen von uns und jeder politischen Fraktion, unnötige und sich überschneidende Vorstösse zu verhindern, dies ebenfalls und insbesondere im Jahr vor den nächsten Wahlen.

Drittens: Wenn ich – hier spreche ich auch im eigenen Namen – an die Flut von Antworten des Staatsrates auf ihm schriftlich gestellte Fragen aus diesem Rat denke, die fast tagtäglich auf unserem PC oder Natel auftauchen, dann ist vor allem bei diesem Instrument Zurückhaltung geboten. Wir sind überzeugt, dass sich viele dieser Fragen mit einer simplen mündlichen Frage an die richtige Person beantworten liessen. Unsere Staatskasse würde dabei grosse Summen einsparen, dies im Sinne der Effizienz unserer parlamentarischen Tätigkeit.

In diesem Sinne und zu Gunsten einer wirkungsvollen, zweckmässigen, effektiven oder effizienten Demokratie wird die Sozialdemokratische Fraktion diese Motion ablehnen.

**Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE).** La motion de notre collègue Ralph Alexander Schmid a retenu toute l'attention du groupe libéral-radical. Cette motion a le mérite de poser les bonnes questions, notamment sur la responsabilité individuelle de chaque député. En effet, certains d'entre nous ont tendance à oublier que déposer des instruments a un coût et, si ces objets étaient chiffrés par la presse et que la population en était avertie, je suis sûr que certains s'y prendraient à deux fois avant de déposer des instruments. J'en veux pour preuve que, lors d'une session antérieure, notre Parlement a refusé une motion concernant les transports publics et que, deux jours après, un député a déposé une question écrite au Conseil d'Etat pour connaître son avis sur la décision du Parlement. C'est à ce niveau qu'il faut agir et se responsabiliser. Mais le Parlement est fait pour parlementer et il ne faut pas qu'on se focalise uniquement sur les coûts pour faire notre travail avec bonne conscience. Certains membres du groupe libéral-radi-

cal estiment que déterminer un coût sur chaque objet déposé ne fera qu'augmenter la charge de travail des collaborateurs de notre administration, car il faudra analyser et chiffrer les coûts de chaque objet. Il y a lieu aussi de constater que, dans les cantons où cette loi est déjà mise en vigueur, il n'y a pas eu d'effet de frein sur les objets déposés, mais plutôt une charge de travail supplémentaire.

C'est avec ces quelques considérations et en appelant de ses vœux la responsabilité individuelle de chaque député, qu'une majorité du groupe libéral-radical va refuser cette motion, comme le préconise le Conseil d'Etat.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). Le contenu de la motion de notre collègue Schmid relèverait presque de la chirurgie parlementaire, tant elle a mis en exergue, par la réponse qui nous est donnée par le Conseil d'Etat, tout ce que nos interventions multiples et autres objets engendrent comme travaux préparatoires. C'est donc le coût d'utilisation de nos outils parlementaires qui nous interpelle aujourd'hui. Nous avons lu attentivement la réponse fort complète du Conseil d'Etat. Alors, que penser de cette motion par laquelle nous sommes tous concernés? Si chacun d'entre nous avait, un jour, le courage, l'honnêteté, serais-je tenté de dire, de se placer en face du miroir de ses réelles compétences, nous pourrions parfois reconnaître que le degré de pertinence et d'efficacité de nos interventions ne brille pas toujours des mille feux de la rampe parlementaire, semble-t-il. Le Parlement n'est donc qu'un rassemblement d'humains avec ses forces, ses faiblesses et sa modestie, cette dernière étant, pour certains, l'une de ses nombreuses qualités. Alors, avancer des chiffres, des coûts – démarche certes transparente, qui souligne aussi le sérieux du contenu d'une réponse gouvernementale – pourrait convenir aux têtes cartésiennes qui se logent dans cette enceinte, mais retiendrait peut-être des esprits politiciens plus extravertis. Le Parlement fribourgeois reflète – pour l'instant encore – le bon sens des habitants de ce canton terrien, qui ne pèche pas par excès. On peut donc valider la réflexion qui prétend que les calculs du coût moyen de nos instruments parlementaires se rapprochent de ceux déjà connus de nos voisins. L'expérience d'autres parlements a, semble-t-il, démontré que le plus grand doute planait sur la réelle opportunité de cette obligation.

Alors, chers collègues, continuons à planer. Plusieurs arguments allant dans le sens d'une non-acceptation de cette mesure nous sont donnés dans la réponse du Conseil d'Etat. Pour sa part, le groupe Alliance centre gauche est très partagé et la liberté de vote plane.

**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié avec intérêt cette motion, qui va informer des coûts des instruments parlementaires afin «d'éviter des instruments parlementaires inutiles». Nous ne soutenons ni le but, ni le moyen proposé dans cette motion pour y parvenir. En ce qui concerne le moyen, le Conseil d'Etat informe clairement dans sa réponse qu'inscrire le coût d'une réponse ne permet pas de limiter le nombre d'interventions parlementaires, lesquelles seraient «inutiles». Nous partageons cet avis. Mais nous avons surtout été interloqués

par le but de cette motion, but partagé par le Conseil d'Etat, à savoir d'éviter des instruments parlementaires inutiles. Mais quels instruments parlementaires inutiles, Mesdames et Messieurs? Il va sans dire que chacun aura son avis sur l'utilité ou sur l'inutilité d'un instrument parlementaire, et cela de façon tout à fait subjective. Il est probable que l'interpellation d'un député provenant d'un groupe parlementaire qui n'a pas de conseiller d'Etat sera plus facilement considérée comme inutile par le Gouvernement. Vouloir restreindre l'utilisation des instruments parlementaires, c'est vouloir restreindre la démocratie et ce but-là, nous ne le partageons pas. C'est le droit, je dirais même que c'est le devoir d'un parlementaire d'intervenir lorsqu'il le juge nécessaire, car nous ne sommes pas là pour les jetons de présence et les apéros, mais bien pour nous soucier des problèmes de notre canton. Ensuite, c'est la responsabilité de chacun de ne pas déposer des instruments parlementaires qui seraient inutiles.

Pour ces raisons, le groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette motion et continuera de déposer des instruments parlementaires chaque fois qu'il le jugera nécessaire.

**Mesot Roland** (UDC/SVP, VE). J'interviens à titre personnel et je n'ai aucun lien d'intérêts, si ce n'est que je n'hésite pas à utiliser les instruments parlementaires à disposition lorsque je l'estime nécessaire. J'ai été surpris par un aspect de la réponse du Conseil d'Etat, lequel a évalué le coût de deux questions écrites à 3641 francs et 1989 francs. Je me demande, surtout dans certains cas comment l'on peut arriver à de tels montants quand on voit parfois la médiocrité de certaines réponses. Je vous donne un exemple: la réponse reçue suite à l'intervention déposée avec mon collègue Nicolas Kolly et concernant la venue d'un prédicateur islamique à Fribourg. Le département concerné n'a pas répondu à la plupart de nos questions pourtant posées de manière précise. Mme la Présidente du Gouvernement, dans cet exemple, la réponse n'est pas satisfaisante et, à mon avis, il n'est pas du tout nécessaire d'en connaître le coût. Connaître le coût d'une réponse n'amènerait rien, sauf des discussions supplémentaires sans fin.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Comme vous l'avez vu dans la réponse, un seul canton, celui d'Argovie, connaît une telle obligation légale et il y a lieu de relever que cela n'a en tout cas pas contribué à diminuer le nombre d'interventions. Par ailleurs, dans le cadre du rapport annuel du Conseil d'Etat, il est présenté un rapport groupe par groupe et contenant le nombre d'interventions et les coûts de celles-ci. On peut se poser la question suivante: est-ce que ce sont les groupes qui travaillent trop ou est-ce qu'ils coûtent trop cher? Effectivement, je pense que ça amène toute une série de questions qu'il n'y a pas lieu de poser.

Si les arguments en faveur de la motion sont que cette mesure favoriserait la transparence de l'activité administrative et sensibiliserait les députés aux coûts de leurs interventions, les arguments qui plaident en faveur du rejet de la motion sont clairement les suivants: une inefficacité de cette mesure pour améliorer la qualité des interventions ou en réduire le

nombre – je crois que ce n'est pas l'objectif –, une atteinte à l'indépendance parlementaire et un risque d'interprétation abusive avec, comme je l'ai relevé pour la situation du canton d'Argovie, un classement par groupe ou encore par député.

Cette motion est donc certainement une fausse bonne idée. On ne peut pas mesurer la pertinence, le bien-fondé ou l'opportunité d'une intervention parlementaire au temps passé pour y répondre. D'ailleurs, concernant les coûts qui sont évoqués pour un postulat, une motion et deux questions, il s'agit d'un test que nous avons effectué pour répondre à cette motion. Au moment où nous avions ces interventions sur le bureau du Conseil d'Etat, nous avons demandé d'en faire un suivi en prenant les montants qui sont pratiqués dans le canton d'Argovie: un forfait de base de 573 francs; ensuite, un nombre d'heures demandé pour la réponse à l'instrument et calculé à un coût de 118 francs pour voir ce que ça donnait sur un test portant sur quatre interventions. Je précise que la réponse dont a parlé M. le Député Mesot n'est pas concernée par le test.

Nous avons la chance de vivre dans un état démocratique, où le Parlement peut déposer les interventions qu'il juge nécessaires et ce n'est certainement pas à l'exécutif de décider ce qui est notwendig ou pas.

C'est pour ces raisons et en appelant à la responsabilité des parlementaires que le Conseil d'Etat vous propose de rejeter cette motion.

**Le Président.** Monsieur le Motionnaire, est-ce que vous maintenez votre motion?

**Schmid Ralph Alexander** (ACG/MLB, LA). Si je peux, je peux retenir. Mais je ne pense pas, on ne peut pas retenir une motion. Mais je veux seulement être sûr que je suis le seul qui n'a pas beaucoup de temps dans ma vie et je ne suis pas le seul qui paie des impôts dans ce canton.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 69 voix contre 4. Il y a 8 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

#### *Ont voté oui:*

Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Wassmer (SC, PS/SP). Total: 4.

#### *Ont voté non:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Wooffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP),

Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzen (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schor deret G. (SC, UDC/SVP), Schuwyer (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 69.

#### *Se sont abstenus:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB). Total: 8.

## Rapport N° 45

### sur le postulat P2070.10 Xavier Ganioz/Christa Mutter (formation professionnelle également accessible aux jeunes sans-papiers)<sup>1</sup>

#### Discussion

**Ganioz Xavier** (PS/SP, FV). Je décline tout d'abord mon lien d'intérêts: je suis membre de la Commission cantonale pour l'intégration des migrants et contre le racisme. J'ajoute également que je m'exprime à titre personnel. Le rapport du Conseil d'Etat sur l'accès à la formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers met clairement en avant l'adoption cruciale de la motion Barthassat par les Chambres fédérales en 2010. Mais ce rapport, il faut l'admettre, ne fait rien de plus ou si peu. Attendre près de trois ans pour recevoir deux pages et demie de constatations somme toute très convenues, c'est évidemment décevant. Cela l'est plus encore, car le Conseil d'Etat avait promis une analyse détaillée et un examen approfondi; on est évidemment bien loin de l'objectif. Je peux comprendre qu'il est difficile de déterminer précisément le nombre de jeunes sans-papiers dans notre canton, puisque ces personnes ne sont pas, par définition, enregistrées. Mais de là à dire qu'il est impossible de donner une évaluation de ce nombre, je n'y crois pas. Dans un canton comme le nôtre, qui a connu en 2001 une occupation très médiatisée et très frappante de l'église Saint-Paul au Schönberg, nous disposons d'une histoire et, surtout, d'associations et de travailleurs sociaux qui cotoient au quotidien les sans-papiers établis chez nous. Ainsi, selon les informations du Centre de Contact Suisses-Immigrés de Fribourg, notre canton comporterait entre 5000 et 7000 sans-papiers, un chiffre qui tranche par son ampleur avec la timidité du rapport. Il n'y a pas que les données chiffrées qui déçoivent: notre postulat ne deman-

<sup>1</sup> Rapport pp. 285ss.

dait pas seulement la possibilité de se faire une idée sur le nombre d'élèves sans statut légal qui pourraient être concernés par une offre de formation professionnelle. Il demandait aussi quel type d'offre. Il demandait aussi si le Conseil d'Etat était disposé à user de son influence au sein des organes intercantonaux importants, notamment de la CDIP, pour les inciter à soutenir des solutions, tant au niveau fédéral que du canton. Silence radio.

Enfin, nous espérions découvrir dans le rapport quelle promotion et quelle communication le Service de la population et des migrants compte mettre en place afin que les nouvelles dispositions du droit fédéral soient connues des personnes et des familles concernées. Ces nouvelles dispositions – qui permettent enfin clairement aux jeunes sans-papiers bien intégrés d'accéder à la formation professionnelle – sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> février de cette année. Quelles démarches ont été entreprises? C'est à nouveau le silence radio.

En conclusion, comme nous ne disposons que de la seule possibilité de prendre acte, je prends acte de ce rapport avec la contrainte de souligner ma déception quant à son contenu.

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport concernant la formation professionnelle accessible aux jeunes sans-papiers. Cette problématique a connu une évolution récente suite à l'acceptation de la motion Barthassat au niveau fédéral. L'ordonnance qui règle les conditions d'accès à un apprentissage pour les jeunes sans-papiers a ainsi été modifiée. A l'avenir, les jeunes étrangers pourront obtenir une autorisation de séjour en vue d'effectuer une formation professionnelle initiale en Suisse, pour autant qu'ils soient bien intégrés. Cette intégration sera mesurée à l'aune des trois conditions posées: bien maîtriser une langue nationale, respecter l'ordre juridique suisse et avoir suivi la scolarité obligatoire pendant au moins cinq ans en Suisse: ce sont des conditions indispensables à respecter si l'on veut favoriser les jeunes sans-papiers qui sont bien intégrés dans notre pays et qui en feront la demande. Cette modification permet aussi d'assurer une égalité de traitement entre jeunes sans-papiers, étant donné qu'il n'est pas nécessaire d'être au bénéfice d'un titre de séjour valable pour entreprendre une formation post-obligatoire au gymnase ou à l'école des métiers, alors que l'apprentissage est considéré comme une activité lucrative nécessitant une autorisation de séjour préalable au début de la formation.

Nous avons aussi noté qu'il est impossible de savoir combien de jeunes sont concernés par cette mesure dans notre canton et que, jusque là, les rares cas détectés ont pu bénéficier d'une régularisation pour une formation de niveau secondaire II.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical prend acte du rapport et de la mesure décidée au niveau fédéral, laquelle permettra aux jeunes étrangers bien intégrés d'acquérir un CFC et, espérons-le, de devenir indépendants économiquement.

**Meyer Loetscher Anne** (PDC/CVP, BR). Le postulat dont nous traitons le rapport aujourd'hui fut déposé en mars 2010, alors que la motion Barthassat – accès à l'apprentissage

pour les jeunes sans statut légal – était adoptée dans la même période. Ainsi, le souci des députés Xavier Ganioz et Christa Mutter rejoignaient l'actualité débattue sur le plan fédéral, où d'intenses discussions eurent lieu dans les deux Chambres, ce qui nous révèle la complexité de cet objet.

En octobre 2010, le Grand Conseil débattait du bien-fondé de demander au Conseil d'Etat un rapport sur la situation de notre canton. La discussion porta alors autant sur le fond que sur la forme. M. le Commissaire du Gouvernement avait recentré le débat en appelant le Grand Conseil à accepter ce postulat afin de permettre au Conseil d'Etat de rendre une photographie de la situation actuelle dans le canton, sans prendre de mesures particulières, puisque celles-ci sont édictées par le droit fédéral. Au final, ce rapport nous permettra de rappeler la décision du Parlement fédéral d'octroyer le droit aux entreprises d'engager des jeunes sans statut légal en tant qu'apprentis, et ceci depuis février 2013. Cette information tombe judicieusement, puisque nous sommes dans la période de recherche de places d'apprentissage et que, chaque année, dans certaines branches, les places d'apprentissage ne trouvent pas preneur. La modification de l'ordonnance fédérale relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative répond au souci des deux postulants sur les possibilités, pour ces jeunes, de poursuivre une formation professionnelle. Pour le reste, la photo reste floue, reflet de l'ambiguïté de la situation. Je me permettrais un souhait pour la mise en pratique: qu'il n'y ait pas une incitation auprès des entreprises à choisir un apprenti sans statut légal, mais bien une autorisation de le faire si celles-ci le désirent.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte du rapport.

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Nous sommes très satisfaits de l'introduction de l'apprentissage pour les jeunes sans-papiers. Le mérite en revient au Parlement fédéral, qui a approuvé cette possibilité. Ainsi, on tient compte du principe que, pour chaque jeune, la nécessité de formation est primordiale et doit l'emporter sur la situation juridique des parents. Une formation professionnelle constitue toujours un atout, quel que soit le futur de ces jeunes en Suisse, dans leur pays d'origine ou ailleurs. Il est également réjouissant que cette modification soit enfin entrée en vigueur au niveau cantonal. Nous remercions le Conseil d'Etat pour la confirmation que la formation dans les écoles secondaires II est également possible, une petite précision que nous avions demandée.

Hingegen sind wir sehr enttäuscht über den extrem mageren Inhalt des Berichts zum Postulat. Wir hatten explizit nach Informationen über die Anzahl und die Situation dieser Jugendlichen gefragt. Wir haben erwartet, dass nicht bloss eine Schätzung eines eidgenössischen Berichts extrapoliert wird und die Dienststelle darauf hinweist, dass sie selbst keine Statistiken hat. Natürlich hat man keine Statistiken, wenn man keine Informationen dazu sucht.

Wir haben erwartet, dass in den mehr als zwei Jahren, welche die Erarbeitung dieser vier Seiten gebraucht hat, zumindest die Schuldirektionen befragt worden wären. Sie kennen diese

Jugendlichen und sie hätten sich auch erkundigen können, in welcher Situation sich jugendliche Papierlose in den letzten Jahren befanden und welche Ausbildungsangebote es für sie bräuchte.

Wir erwarten nun zumindest, dass das Departement die neue Regelung aktiv bekannt macht, beispielsweise in den Schulen, über die Medien oder über Beratungsstellen.

Encore un mot sur l'application. Les conditions mentionnées laissent entrevoir quelques difficultés d'application pour le permis. La demande de permis est à déposer dans les douze mois après la fin de la scolarité obligatoire. Donc, il est évident que ces jeunes vont perdre au minimum une année avant de pouvoir commencer l'apprentissage. Est-ce que j'ai bien compris? Est-ce que ces douze mois sont le délai final? Est-ce qu'il est possible ou est-ce qu'il ne serait pas plus logique qu'on puisse déposer la demande de permis déjà pendant l'avant-dernière ou dernière année de scolarité, connaissant les délais de six à douze mois, voire plus, pour la recherche d'une place d'apprentissage? J'aimerais que le commissaire du Gouvernement nous éclaircisse un peu quant à ces questions. Donc, nous devons prendre acte de ce rapport. Nous aurions souhaité un rapport complémentaire; je ne pense pas que ce soit possible, mais nous souhaitons que le département donne les informations nécessaires aux premiers concernés.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Merci pour vos interventions. J'ai entendu que les postulants étaient déçus et j'ai de la peine à comprendre cette déception. Je crois que les postulants ont le mérite d'avoir mis le doigt sur un véritable problème. Les enfants sont scolarisés en Suisse sur la base des rapports internationaux de l'ONU; ensuite, ils arrivent à quinze-seize ans et ils ne peuvent pas faire d'apprentissage. Ils peuvent aller au collège, puisque là, il n'y a pas besoin d'autorisation. Par contre, ils ne peuvent pas faire d'apprentissage. A Fribourg, avant l'acceptation de l'ordonnance, on avait toujours des solutions très pragmatiques et le SPoMi a toujours accordé ces autorisations si les conditions étaient remplies.

Vous avez accepté le postulat au mois d'octobre 2010 et il est vrai que le rapport arrive un peu tard. Je ne cache pas qu'on l'a retardé un peu intentionnellement, puisqu'on attendait la réponse des Chambres fédérales sur les motions Barthassat et Hodgers. Cela bouge effectivement – cela a été évoqué par les députées Gobet et Meyer – et, sur le plan fédéral, ces motions ont été acceptées.

Ensuite, au mois de décembre 2012, le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance qui ouvre maintenant la voie d'un apprentissage aux jeunes étrangers sans-papiers, avec les conditions que M<sup>me</sup> Gobet a citées. Il faudrait toutefois en ajouter une quatrième, soit faire la demande dans un délai d'une année après la fin de la scolarité obligatoire. Puisque je suis dans la question des délais, j'essaie de répondre à M<sup>me</sup> la Députée Christa Mutter. C'est clair qu'une année est le délai final. On peut évidemment déposer la demande dès que on a un maître d'apprentissage, car cela ne sert à rien de le faire déjà à quatorze ou quinze ans si on n'a pas de maître d'apprentissage. Il

faut qu'un maître d'apprentissage dise qu'il prend l'élève en apprentissage et, là, on peut effectivement faire la demande avant la fin de la scolarité obligatoire. Je me suis aussi renseigné auprès du SPoMi et il n'y a encore aucun cas cette année à Fribourg depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance.

En ce qui concerne l'information, parce que c'est ce que l'on nous reproche, il y a le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme à Fribourg qui est en contact permanent avec les différentes associations de différentes nations et qui a un très bon réseau; c'est un partenaire fiable, où arrivent beaucoup de questions. Ils vont aussi informer dans les associations. Ensuite, il y a le SPoMi – qui reçoit des centaines d'appels téléphoniques chaque jour – qui est aussi à disposition. Je suis allé visiter l'exposition START! à Forum Fribourg et, pendant trois jours, le Bureau d'intégration et le SPoMi avaient des stands d'information qui ont été très visités. Donc, on ne peut pas reprocher qu'il n'y a pas d'information. Celui qui s'en soucie peut vraiment trouver ces informations.

Ensuite, on nous dit qu'on a attendu trois ans et qu'il y a seulement trois pages dans ce rapport. Est-ce que la valeur d'une réponse dépend du nombre de pages? J'ai aussi longtemps été député et je préfère une réponse brève si tout est dedans. C'est un reproche que je ne peux pas accepter.

Il y a la question du nombre et des statistiques. On a déjà mille peines à faire un recensement fédéral tous les dix ans, mais comment voulez-vous compter les sans-papiers? C'est dans la nature des choses: ces sans-papiers ne sont pas compétents. On peut faire des estimations – ce que la Confédération a fait –, mais on ne peut pas faire un appel pour que tous les sans-papiers s'annoncent et que l'on puisse faire une statistique. Cela va de soi. Il est clair que s'il y a des questions de directeurs d'école, on y répond. Ils disent: «On a le cas d'une fille qui est très bien et qui aimeraient faire un apprentissage. Quelles sont les possibilités?». Mais aller inventorier les sans-papiers dans les écoles pourrait être à double tranchant, parce que s'ils sont sans-papiers, ils risquent aussi de devoir quitter la Suisse. Donc là, je crois que cette critique n'est pas justifiée. C'est aussi la photographie qui est un peu floue; ça va dans le même sens. Comment voulez-vous photographier des sans-papiers? Encore une fois, c'est dans la nature des choses que l'on n'a pas ces statistiques.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance fédérale, je peux vous garantir qu'on sera très généreux. Si les conditions sont remplies, on va l'appliquer. Cette ordonnance va très loin. Prenons l'exemple d'un couple qui a cinq enfants: un des enfants va faire un apprentissage et obtient donc une autorisation de séjour; les parents et les frères et sœurs peuvent également rester en Suisse. Donc, il faut également souligner que c'est une ordonnance qui va très loin.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Rapport N° 46 sur le postulat P2078.10 Stéphane Peiry (mesures de contrainte et d'urgence pour faire face aux manifestations violentes)<sup>1</sup>

### Discussion

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). C'est évidemment avec un grand intérêt que j'ai pris connaissance du rapport sur mon postulat, lequel demandait toutes mesures nécessaires pour faire face aux manifestations violentes. Dans mon postulat, j'avais évoqué trois pistes qui me semblaient pertinentes pour renforcer les moyens d'action de la police et de la justice: la possibilité d'une interpellation préventive, la mise en place d'un tribunal des flagrants délits et l'interdiction de manifester le visage masqué ou cagoulé, cette dernière mesure excluant bien sûr les manifestations non violentes, telles que, par exemple, le carnaval, institution bien connue à Fribourg.

Ces trois propositions ne se voulaient évidemment pas exhaustives et j'ai laissé la porte ouverte au Conseil d'Etat pour envisager toute autre mesure qu'il jugerait utile pour atteindre l'objectif voulu, à savoir éviter, à l'avenir, des manifestations qui dégénèrent en combat de rue, comme nous avons malheureusement pu le constater à plusieurs reprises ces dernières années.

En définitive, le Conseil d'Etat accepte d'introduire une base légale pour interdire la dissimulation du visage, respectivement le port d'objets dangereux dans le cadre de manifestations et je salue cette décision, rejoignant ainsi la pratique maintenant introduite dans bon nombre de cantons.

Concernant la mesure d'interpellation préventive, le Conseil d'Etat répond en substance qu'il est impossible d'interpeller une personne sans qu'un délit ne soit commis et que la loi sur la police autorise déjà celle-ci à appréhender une personne afin de déterminer son identité. C'est un point de vue purement juridique, pour ne pas dire gentillet, de la problématique. J'ai presque envie de dire – n'y voyez aucune méchanceté – que c'est la vision d'un juriste sagement assis dans son bureau, car la réalité sur le terrain est tout autre. Premièrement, les fauteurs de troubles en puissance sont généralement déjà connus et reconnus par les agents de police présents. Ce sont des individus dont les forces de l'ordre savent pertinemment qu'ils sont là pour troubler l'ordre public et non pas pour manifester pacifiquement.

En résumé, appréhender un individu pour simplement l'identifier s'avère inutile dès lors que son identité est souvent déjà connue des agents de police. Par contre, il pourrait s'avérer nécessaire de l'interpeller préventivement pour le tenir à l'écart de la manifestation, le temps que celle-ci se déroule. Encore une fois, il ne s'agit pas d'interpeller n'importe quel quidam, mais bien des individus connus des forces de l'ordre et dont le passé judiciaire est déjà souvent chargé. On peut regretter que le Conseil d'Etat renonce à une telle possibilité, laquelle semble pourtant être de bon sens.

Enfin, quant à la mise en place d'un tribunal des flagrants délits, je veux bien admettre que ce n'est pas la panacée, mais cette solution existe dans plusieurs cantons et, semble-t-il, à satisfaction. Je prends bonne note que le Conseil d'Etat et le Ministère public sont prêts à l'introduire en 2013 pour les matches de hockey à risques. Je salue cette initiative et, si ceci s'avère concluant, pourquoi ne pas l'envisager dans le cadre d'autres manifestations?

En définitive, mon appréciation de ce rapport est mitigée. D'une part, on semble prendre conscience du problème et envisager un pas vers des mesures plus strictes, mais, d'autre part, on exclut les mesures qui seraient pourtant les plus efficaces. Il n'en demeure pas moins que, dans ce domaine comme dans tant d'autres, il est préférable d'anticiper au lieu d'agir, ensuite, dans l'urgence. Anticiper, dans le cas d'espèce, c'est donner aux forces de l'ordre les moyens d'assurer la sécurité de chacun. Les exemples cités dans mon postulat ont plutôt démontré une situation où la police est démunie pour remplir la mission qui lui incombe. Dans cet esprit, j'invite le Conseil d'Etat et le Conseil cantonal de prévention et de sécurité à poursuivre leurs efforts dans ce domaine.

Avec ces considérations, je prends acte de ce rapport et remercie le Conseil d'Etat pour sa rédaction.

**Bourguet Gabrielle** (*PDC/CVP, VE*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a étudié le rapport N° 46 avec beaucoup d'attention, ce d'autant plus qu'il constitue un rapport complémentaire au rapport N° 226, lequel faisait suite au postulat que j'avais déposé en 2008 et qui demandait l'élaboration d'un véritable concept de sécurité.

Depuis lors, le Conseil d'Etat a déjà pris des mesures et continue à en prendre et je l'en remercie. On peut d'ailleurs percevoir dans le terrain une amélioration de la situation, mais, évidemment, il faut rester vigilant. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique partage les conclusions du Conseil d'Etat émises dans le rapport N° 46. La modification de la loi sur la police a permis, semble-t-il, de régler la prévention des dangers qui menacent la sécurité publique. Le code de procédure pénale suisse permet la mise en place d'une procédure de comparution accélérée. On peut lire dans le rapport que le Ministère public est prêt à introduire un dispositif de tribunal des flagrants délits pour des matches de hockey à risques. Sur ce point et comme l'a déjà dit mon préopinant, j'aimerais soulever une question: pourquoi vise-t-on uniquement les matches de hockey, alors qu'on peut lire dans le rapport que le hooliganisme sévit ou pourrait sévir dans le milieu du football, par exemple?

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique salue l'intention du Conseil d'Etat d'introduire une base légale pour sanctionner la dissimulation du visage et pour réprimer le port d'objets dangereux dans le cadre des manifestations. Sur ce dernier point, je soulève juste la question d'un éventuel double emploi avec la loi fédérale sur les armes, laquelle, semble-t-il, prévoit déjà une interdiction dans ce domaine.

<sup>1</sup> Rapport pp. 291ss.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique salue l'attention portée par le Conseil d'Etat aux questions de la violence lors des manifestations. Nous considérons, en effet, qu'il est de la plus haute importance que nos enfants, nos jeunes et nos familles puissent participer à des rencontres sportives ou à d'autres manifestations sans avoir à craindre quoi que ce soit.

Sur la base de ces remarques, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport et vous invite à en faire de même.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** Le groupe libéral-radical salue la volonté du Conseil d'Etat de lutter contre la violence et de n'avoir aucune tolérance envers la violence gratuite et ne peut donc qu'approuver dans ce sens le rapport qu'a fourni le Conseil d'Etat au postulat déposé par notre collègue Stéphane Peiry.

Quant aux demandes faites précisément dans le postulat, il faut aussi féliciter le Conseil d'Etat et, par là même, le Grand Conseil, qui l'a suivi, d'avoir mis en place les bases légales qui lui permettent d'avoir les moyens de lutter contre la violence qui peut surgir lors de manifestations. Ainsi, la détention préventive et le tribunal des flagrants délits sont maintenant légalement possibles. Nous soutenons la décision du Conseil d'Etat d'introduire une base légale pour interdire aux manifestants d'être masqués ou cagoulés. Certains débordements qui ont eu lieu en ville de Fribourg lors de manifestations autorisées nous convainquent de la nécessité de forcer les manifestants à défiler à visage découvert. Il est regrettable que certains individus utilisent leur liberté pour commettre de telles violences.

La réponse du Conseil d'Etat – qui aurait pu paraître excessive il y a encore quelques années – est aujourd'hui proportionnée à notre réalité. On ne peut pas se contenter de le déplorer, il faut agir. Le groupe libéral-radical approuve donc le rapport du Conseil d'Etat sur ce postulat.

**Castella Didier (PLR/FDP, GR).** Je salue, comme les précédents intervenants, la plupart des mesures pour faire face aux manifestations violentes. Je rappelle toutefois que la plupart de ces actes sont le fait d'une très faible minorité, qu'il convient de mettre face à leurs responsabilités, le cas échéant, par mesures policières, puis par sanctions pénales, si nécessaire.

Je m'inquiète, par contre, des éventuelles dérives sécuritaires en matière de responsabilité collective. A trop vouloir en faire, il y a danger aussi pour les manifestations populaires, qu'elles soient culturelles ou sportives. Trop de lois, trop de contraintes, c'est bien connu, tue la volonté d'entreprendre et le travail bénévole. Certaines mesures peuvent même être contre-productives dans le sens où elles déresponsabilisent les fauteurs de troubles en chargeant les organisateurs, lesquels subissent déjà de plein fouet les conséquences négatives de ces actes condamnables et qui paient le prix fort pour répondre aux exigences toujours plus contraignantes de sécurité. Les expériences étrangères en la matière, en Allemagne notamment, montrent que les mesures privilégiant la responsabi-

lité individuelle en prenant toutes les mesures utiles pour condamner les fauteurs de troubles – comme l'interdiction de stade pour les hooligans – sont les plus efficaces et permettent des économies substantielles en matière de sécurité.

En ce sens, la dernière recommandation de la Conférence des Directrices et Directeurs des départements cantonaux de justice et police, laquelle vise à supprimer toute consommation d'alcool à l'intérieur des manifestations, constitue une punition collective inutile, tracassière et antisociale. Les hooligans les plus durs n'ont pas besoin d'alcool pour être dangereux et ceux qui veulent s'alcooliser le feront en dehors des stades. Ne condamnons pas l'immense majorité des fans sincères et généreux, qui ne posent jamais problème, sans compter le manque à gagner pour les clubs, sociétés et autres associations concernées. Les gens sont continuellement – permettez-moi le jeu de mots – sous pression. N'interdisons pas à ceux qui veulent passer un bon moment et se détendre un verre à la main d'aller voir un match de Gottéron, à qui je souhaite plein succès par ailleurs.

En résumé, oui à une sécurité pour tous. Oui à la responsabilité et à la liberté individuelle. Non à la punition collective. Non aux contraintes administratives coûteuses et tracassières dans le seul but de se donner bonne conscience avec les mauvaises réponses à un vrai problème.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Tout d'abord, j'aimerais quand même dire qu'il y a un véritable problème avec la violence; elle continue et il ne faut pas la minimiser. Vous avez vu ou entendu, par exemple, que le week-end passé à Lausanne a eu lieu une véritable bataille. Donc, il y a un véritable problème de manifestations, soit organisées – sportives, politiques –, soit spontanées. Il faut vraiment veiller à ce que cette violence ne s'étende pas plus.

En ce qui concerne le postulat Peiry, il faut peut-être rappeler aussi qu'entre-temps, nous avions eu – sur le même banc – M. Grandjean, qui avait déposé une question au sujet des girons à laquelle nous avons répondu aussi. Il y a également l'adhésion au concordat de la Conférence des Directeurs des départements cantonaux de justice et police, dont vous serez prochainement saisis. Je vais répondre à M. Castella à la fin, mais je peux déjà vous rassurer en vous disant que ces recommandations, on va les appliquer à la carte à Fribourg; on ne va pas les reprendre telles quelles. Ce ne sont que des recommandations et pas des textes légaux.

Qu'a-t-on fait depuis le rapport? Il y a le rapport de votre collègue, M<sup>me</sup> Gabrielle Bourguet. A la suite de ce rapport, il y avait un groupe de travail – sous la présidence du préfet de la Sarine et avec la police et d'autres préfets – qui s'est penché sur ces questions de violence et qui a quand même dessiné pas mal de bonnes solutions. Il existe également le Conseil cantonal de prévention et de sécurité qui a fait une priorité de cette lutte contre la violence. Le Conseil d'Etat, avec le procureur général, a défini la politique contre la criminalité. Une première page, c'est effectivement la violence, comme M<sup>me</sup> de Weck vient de le dire, la lutte contre la violence gratuite.

Ensuite, vous pouvez le lire dans le rapport, nous avons quand même aussi modifié la loi sur la police cantonale. Nous avons modifié la loi sur les établissements publics et la danse. Nous avons adopté le concordat sur les hooligans et avons mis en œuvre cette politique de lutte contre la criminalité.

J'en viens maintenant au postulat de M. Peiry, lequel a demandé trois choses. Je crois pouvoir dire que deux de vos exigences ont été remplies, puisque – je commence par la dernière – pour l'interdiction de manifester le visage masqué ou cagoulé, nous allons créer une base légale. La modification de la loi sur la police est déjà en consultation. C'est effectivement par conviction qu'on vous propose cela. Si quelqu'un veut aller à une démonstration contre quelque chose, montrer sa conviction, il doit pouvoir aussi montrer son visage. Je ne comprends pas les gens qui font une manifestation et qui doivent se masquer. D'ailleurs, M<sup>me</sup> Bourguet a dit qu'il y a peut-être double emploi avec la loi sur les armes, mais je crois que c'est un autre aspect. En tout cas, je sais que d'autres cantons ont aussi créé des bases légales pour l'interdiction de ces manifestations.

Le deuxième point: la mise en place d'un tribunal des flagrants délits. On n'a pas besoin de modifier la législation. Le procureur peut déjà maintenant siéger à Saint-Léonard ou, si c'est un match de foot à risques, n'importe où. Cela est tout à fait possible; il faut simplement relativiser. Nous discutons également au sein de la Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police de cette question. Le Ministère public, le procureur peut édicter, peut faire des ordonnances pénales tout de suite: «Voilà, je vous punis; vous avez telle et telle amende ou tel et tel jour-amende», mais c'est une ordonnance pénale. Cela signifie que le concerné, l'accusé peut la contester et, à ce moment-là, c'est la procédure normale; ça, c'est la législation fédérale. Mais je crois que cela peut avoir des effets. Il faut aussi dire que, heureusement jusqu'à présent, les matches de Gottéron n'ont pas posé trop de problèmes ces dernières années, contrairement à ce qui existait il y a peut-être trois ou quatre ans.

L'autre problème de M. Peiry porte sur l'introduction dans la loi d'une mesure d'interpellation préventive. Nous vous expliquons dans notre rapport qu'en principe, la police a déjà ces moyens préventifs. C'est clair que pour écarter un danger menaçant la sécurité et l'ordre public, elle peut appréhender une personne, contrôler son identité et établir si elle est recherchée. Mais là se pose aussi un problème de fond. Il y a quand même la liberté des personnes. Vous ne voudriez pas un Etat policier, où la police va interPELLER tout le monde et dire: «Montrez-moi votre carte d'identité.» Il y a toujours un dilemme entre la liberté et la sécurité. Je crois que, là, la police a les moyens, sur la base de la clause générale, et le mandat pour établir l'ordre. Elle peut appréhender une personne, aussi préventivement, dans des cas concrets.

En ce qui concerne M<sup>me</sup> de Weck, je soutiens entièrement qu'il n'y a aucune tolérance contre la violence gratuite. Malheureusement, il y en a beaucoup. Je lis le Journal de la police et je dois dire que, chaque jour, il y a des violences gratuites. C'est un phénomène de la société que la police ou le Grand

Conseil aura de la peine à éliminer. En ce qui concerne l'intervention de M. le Député Didier Castella, on est conscient qu'il faut soutenir l'initiative privée, l'organisation volontaire des girons et des fêtes. Le Conseil d'Etat n'a pas l'intention de freiner ou de faire des chicanes administratives inutiles, mais, comme vous pouvez le lire dans la réponse à la question du député Grandjean, il se produit aussi des dérives. Par exemple, pour les girons, quant à la patente K que le préfet octroie, cela commençait normalement le vendredi et cela finissait le dimanche soir. Maintenant, c'est la société à 24 heures: ça commence le mercredi soir, le jeudi et cela se prolonge jusqu'au lundi, avec beaucoup de consommation d'alcool. Là, il y a un problème et je crois qu'il faut quand même mettre des cadres et il faut sensibiliser aussi les organisateurs. Mais loin de nous l'idée de vouloir restreindre ces fêtes, loin de nous aussi l'idée d'interdire, par exemple pour ce soir, le match de demi-finale de Gottéron parce que les gens boivent une bière, surtout si Fribourg devait gagner.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## **Rapport annuel 2012 de la Commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire romande (CIP CSR)<sup>1</sup>**

### **Discussion**

**Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL).** En l'absence des députés Gaétan Emonet et Nadia Savary, respectivement président et vice-présidente de la délégation fribourgeoise à la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande, ci-après CIP CSR, permettez-moi de vous donner lecture du rapport préparé par le président.

L'activité de la CIP CSR découle du contrôle parlementaire d'institutions intercantionales et repose sur les dispositions contenues aux art. 20 à 25 du chapitre 5 de la CSR, qui prévoit en particulier que la Commission préavise le rapport annuel, le budget et les comptes de la Conférence intercantionale de l'instruction publique, ci-après CIIP. Le bureau de la Commission a siégé à trois reprises et les délégués se sont réunis à deux reprises, à Lausanne le 25 juin 2012 et à Genève le 23 novembre 2012. De plus, la délégation fribourgeoise s'est réunie à une reprise pour prendre connaissance des rapports des comptes 2011 et du budget 2013. Conformément à la demande, voire à l'insistance de la Commission et aux attentes des parlementaires en termes d'informations, le rapport d'activité est désormais assorti d'une série d'indicateurs sur le système éducatif à l'échelle romande. On y reprend plusieurs articles de la CSR, avec un récapitulatif de l'état des travaux de mise en œuvre dans les différents cantons. Pour le canton de Fribourg, le projet de la nouvelle loi scolaire, actuellement en discussion parlementaire, permettra de tenir compte de plusieurs dispositions et d'avancer dans le pro-

<sup>1</sup> Rapport pp. 300ss.

cessus. Les cantons sont aussi en attente de décisions prises par les Directeurs et les Directrices de l'instruction publique, comme, par exemple, la mise en place des épreuves romandes communes en vue de vérifier l'atteinte des objectifs du plan d'étude romand, le PER, dont l'introduction généralisée touche à sa fin.

En ce qui concerne les comptes 2011, nous nous trouvions encore dans l'ancien système, celui bénéficiant d'un fonds des éditions scolaires, qui finançait les moyens d'enseignement. Ce fonds était alimenté par les ventes de moyens et était en mesure d'avancer les coûts des nouvelles réalisations. Au vu du nombre important de réalisations en cours, une perte avait été déjà budgétée en 2010 et il avait été prévu d'avoir recours à la réserve de la CIIP pour réalimenter le fonds des éditions scolaires à hauteur de 870 000 francs. En réalité, la vente de moyens réédités et donc déjà partiellement amortis a été plus importante que prévue, notamment dans le domaine du français, ce qui a permis d'encaisser davantage. La situation s'est donc améliorée. Ce montant a été effectivement versé au fonds et environ 335 000 francs sont revenus cette année-là. Pour rappel, ce fonds a été supprimé pour être remplacé par un capital de roulement de 500 000 francs au maximum. La comptabilité liée au budget d'investissement apparaîtra pour la première fois dans les comptes 2013. Le budget 2013 est le premier budget établi selon le nouvel ordre financier et lié à une planification financière jusqu'en 2016. Le budget d'investissement est donc assez élevé et négatif en 2013 et 2014; il le sera moins en 2015 et, en principe, la tendance s'inversera en 2016. Les cantons devraient alors récupérer leur dû par le biais de notes de crédit sur l'achat de leurs moyens. Le but est de lisser au mieux ces coûts.

La Commission, lors de sa séance de juin 2012, a été satisfaite des réponses apportées et a accepté le rapport d'activité, les comptes et le budget.

Lors de la rencontre d'automne, il est de coutume de proposer un thème à développer et à présenter par la CIIP. Cette année, nous avons parlé de la thématique de l'élaboration des moyens d'enseignement au niveau romand. L'introduction du PER oblige à fournir rapidement des moyens d'enseignement adaptés, pas tous en même temps, mais sur une période de huit ans environ. Cette problématique inquiète les représentants des Parlements cantonaux, qui relayent des soucis et des urgences soulevés par les enseignants. Plusieurs moyens sont en cours d'écriture par des équipes d'auteurs. D'autres sont en phase d'ajustement par rapport aux programmes romands, cela sur la base de collections françaises, par exemple, et d'autres encore sont en cours d'analyse, car venant de différents cantons et pourront être généralisés au niveau romand. Ce dossier est complexe. Les travaux d'élaboration sont longs et, surtout, les coûts sont très élevés. Les membres de la Commission ont été sensibilisés à ces différents éléments et les informations données par M. Olivier Maradan, secrétaire général de la CIIP, ont convaincu de la difficulté de l'opération, mais aussi du souci constant de cette Conférence de proposer des moyens d'enseignement performants et de qualité. Compte tenu des remarques faites et du travail sérieux de la Commission interparlementaire de

contrôle de la Convention scolaire, en particulier de la délégation fribourgeoise, que le président remercie, il est proposé à l'unanimité de prendre acte et d'accepter ce rapport.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Sans vouloir prolonger l'après-midi déjà fort long, j'aimerais faire deux remarques. La première, ce sont des remerciements qui s'adressent aux membres de la délégation fribourgeoise auprès de la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande pour l'important travail effectué, particulièrement dans cette phase de démarrage.

Le second remerciement s'adresse, à travers le procès-verbal que je leur adresserai, au secrétariat général de la Conférence des Directeurs de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, ainsi qu'à sa présidente, ma collègue jurassienne, M<sup>me</sup> la Ministre Elisabeth Baume-Schneider. Ce sera là ma deuxième remarque.

Nous sommes effectivement dans une phase de mise en œuvre et de démarrage de l'harmonisation scolaire, qui prend une dimension particulière pour l'espace romand, puisqu'elle signifie aussi une intégration commune des moyens d'enseignement à travers les objectifs et les atteintes du plan d'étude romand. C'est un travail, cela a été dit, de très longue haleine et qui mobilise les énergies tant du secrétariat général de la Conférence à Neuchâtel que dans les différentes Directions de nos cantons respectifs. Mais l'enjeu est de taille et sa réussite est nécessaire. Elle nous permettra aussi de mesurer cette école romande que nous souhaitons tous.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Elections judiciaires<sup>1</sup>

*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*

**Deux assesseurs/-es au Tribunal d'arrondissement de la Sarine**

### **Poste 1**

Bulletins distribués: 97; rentrés: 97; blancs: 3; nul: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élu *M. Pierre-André Tissot*, par 48 voix.

A obtenu des voix *M. Jean-Claude Meylan*, soit 42 voix.

Bulletins éparses: 4

### **Poste 2**

Bulletins distribués: 101; rentrés: 101; blancs: 5; nul: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élue *M<sup>me</sup> Annegret Weidling*, par 67 voix.

<sup>1</sup> Préavis pp. 308ss.

A obtenu des voix M<sup>me</sup> Isabelle Roulin, soit 22 voix.

Bulletins éparses: 7

**Assesseur/-e (collaborateurs scientifiques) à la Commission de recours de l'Université**

Bulletins distribués: 90; rentrés: 88; blancs: 6; nul: 1; valables: 81; majorité absolue: 41.

Est élu *M. Stefan Kälbener*, à Fribourg, par 81 voix.

—

- La séance est levée à 16 h 33.

*Le Président:*

**Pascal KUENLIN**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, secrétaire générale

**Samuel JODRY**, secrétaire parlementaire

—